



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

**66<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 12 décembre 2013, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Ashe ..... (Antigua-et-Barbuda)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## Points 70 et 71 de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

**Rapport du Secrétaire général (A/68/489)**

**Projet de résolution (A/68/L.24)**

- a) **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

**Rapports du Secrétaire général (A/68/84, A/68/87 et A/68/89)**

**Projets de résolution (A/68/L.25 et A/68/L.27)**

- b) **Assistance au peuple palestinien**

**Rapport du Secrétaire général (A/68/76)**

**Projet de résolution (A/68/L.22)**

- c) **Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions**

- d) **Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus**

**possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl**

**Rapport du Secrétaire général (A/68/498)**

**Projet de résolution (A/68/L.21)**

**Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles**

**Rapport du Secrétaire général (A/68/497)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine, qui va présenter le projet de résolution A/68/L.21.

**M. Sergeyev** (Ukraine) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter le projet de résolution A/68/L.21, sur Tchernobyl, au nom des pays qui sont à l'initiative de ce texte, à savoir le Bélarus, la Fédération de Russie et mon propre pays, l'Ukraine. Je tiens à remercier toutes les délégations des discussions de fond animées qui ont eu lieu au sujet du texte, et de leur précieux soutien en tant que coauteurs du projet de résolution.

Cette année, nous célébrons le vingt-septième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, et rendons hommage aux secouristes qui ont risqué leur vie en intervenant après l'accident. Plus de 300 000 personnes ont dû abandonner leurs foyers, et plusieurs millions vivent aujourd'hui dans des zones contaminées,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-61570(F)



Document adapté

Merci de recycler



traumatisées par les craintes persistantes pour leur santé et leurs moyens de subsistance.

Pour faire face aux changements provoqués par l'accident et en atténuer les conséquences, des États Membres ont décidé de porter la question à l'attention de l'Assemblée générale afin qu'elle serve d'exemple de la façon dont la communauté internationale doit répondre à une catastrophe inédite provoquée par l'homme. En outre, l'Assemblée générale a proclamé la période 2006-2016 Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées. Le Plan d'action des Nations Unies pour Tchernobyl à l'horizon 2016 traduit le plein engagement de la communauté internationale à atteindre les objectifs de la Décennie en mettant l'accent sur le développement socioéconomique, la promotion de modes de vie sains et l'autonomie des communautés.

La communauté internationale a tiré un certain nombre d'enseignements importants de la gestion des conséquences humaines de l'accident nucléaire de Tchernobyl. En 2004, le Secrétaire général a annoncé le transfert de la responsabilité de la coordination des activités relatives à Tchernobyl du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Programme de développement des Nations Unies (PNUD). Depuis lors, nous coopérons étroitement avec le PNUD afin de tirer des conclusions et de formuler des recommandations qui puissent être appliquées à d'autres catastrophes nucléaires éventuelles à travers le monde. Le Secrétaire général a demandé un suivi des recommandations issues de ces analyses.

Parmi les nombreuses sources d'informations pertinentes figurent les rapports du Secrétaire général sur la recherche d'une efficacité optimale dans l'action internationale entreprise pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Le plus récent (A/68/498) a été officiellement publié en novembre et il a grandement inspiré le projet de résolution.

Vingt-sept ans après la tragédie de Tchernobyl, le Secrétaire général y a une nouvelle fois réaffirmé l'engagement du système des Nations Unies à aider les personnes touchées par la catastrophe de Tchernobyl et à s'employer à renforcer la sécurité nucléaire et promouvoir l'énergie durable dans le monde entier. Même si nous appuyons pleinement la démarche de l'ONU concernant Tchernobyl, notamment l'accent mis sur le redressement et le relèvement des communautés touchées, nous tenons à souligner que la catastrophe

de Tchernobyl est en train de devenir un problème multidimensionnel.

À notre avis, la question de Tchernobyl revêt un intérêt mondial car il s'agit d'un exemple concret de travail d'équipe à l'échelle internationale, en particulier lorsque la nouvelle enceinte de confinement sera construite au-dessus du réacteur n°4 endommagé de la centrale nucléaire de Tchernobyl et de l'ancien massif de protection qui l'entoure. Cependant, il nous faudra aborder différemment les futurs projets de résolution sur ce sujet, et nous avons déjà envisagé certaines mesures à cet égard. Avant le trentième anniversaire de la catastrophe, nous devrions, par exemple, définir de manière plus précise quelle forme prendra la coopération internationale à Tchernobyl après 2016.

En outre, on pourrait envisager l'étude et la mise en pratique des expériences et des enseignements tirés de la lutte contre les conséquences humaines des accidents nucléaires et de la gestion d'autres catastrophes nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Lituanie, qui va présenter les projets de résolution A/68/L.22 et A/68/L.24.

**M<sup>me</sup> Murmokaitė** (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter le projet de résolution A/68/L.22, intitulé « Assistance au peuple palestinien », préparé par les 28 membres de l'Union européenne. Le projet de résolution a été distribué à l'ensemble des États Membres. Comme les années précédentes, l'Union européenne espère que ce projet de résolution sera adopté par consensus.

L'Union européenne réaffirme son engagement à apporter son assistance au peuple palestinien. Un appui soutenu des donateurs internationaux est indispensable pour accompagner les efforts d'édification de l'État palestinien, renforcer l'économie palestinienne et répondre aux besoins humanitaires des Palestiniens. Le projet de résolution sur l'assistance au peuple palestinien dont nous sommes saisis aujourd'hui reflète la volonté de l'Union européenne et de la communauté internationale dans son ensemble de venir en aide à ce peuple.

Le projet de résolution contient plusieurs dispositions. Premièrement, il souligne l'importance du travail accompli par l'Organisation des Nations Unies et ses organismes, s'agissant notamment de fournir une aide humanitaire au peuple palestinien.

Deuxièmement, il prie instamment tous les acteurs internationaux d'apporter une assistance économique et sociale aux Palestiniens. Troisièmement, il demande instamment aux États Membres d'ouvrir leurs marchés aux exportations palestiniennes aux conditions les plus favorables. Quatrièmement, il insiste sur deux points, à savoir l'importance du travail effectué par le personnel et les organisations humanitaires qui apportent une assistance au peuple palestinien et l'importance d'assurer le libre accès du peuple palestinien à l'aide humanitaire.

L'Union européenne remercie les délégations qui ont demandé à être inscrites sur la liste des auteurs de ce projet de résolution.

Au nom de l'Union européenne et de ses États membres, j'ai également l'honneur de présenter le projet de résolution A/68/L.24, intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies ». Cette année marque le dixième anniversaire du tragique attentat à la bombe perpétré à Bagdad en 2003, qui a coûté la vie au Représentant spécial du Secrétaire général, Sergio Vieira de Mello, et à 20 membres de son personnel. Malheureusement, de telles attaques délibérées contre l'ONU se poursuivent. Le nombre de victimes et de blessés, ainsi que l'augmentation du nombre d'enlèvements, continuent de susciter l'inquiétude.

Le personnel des Nations Unies et d'autres travailleurs humanitaires mettent souvent leur vie en danger pour venir en aide aux personnes qui sont le plus dans le besoin. Nous estimons que nous devons à la fois rendre hommage à leur dévouement, appuyer leur travail et renforcer leur sécurité. Le projet de résolution présenté aujourd'hui pour adoption prouve que ces préoccupations sont partagées par tous les États Membres. Nous partageons tous la même position sur la sûreté, la sécurité et la protection du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire.

Entre autres choses, le projet de résolution de cette année rend hommage à l'approche adoptée par les Nations Unies et d'autres organisations humanitaires, qui restent sur place et exécutent les programmes les plus essentiels même dans des contextes dangereux. Le projet de résolution souligne en outre qu'une coopération étroite avec les gouvernements hôtes, à qui incombe la responsabilité principale de la sûreté et de la protection du personnel humanitaire, et le fait de se faire mieux accepter par les populations locales font

partie intégrante des stratégies de gestion des risques dans le domaine humanitaire.

Nous nous félicitons de ce que le projet de résolution de cette année ait également été renforcé s'agissant d'autres aspects importants. Non seulement la version de cette année contient plusieurs ajouts linguistiques techniquement et symboliquement importants, mais elle fait référence de manière plus précise à différentes catégories de personnel humanitaire, dont le personnel des autres organisations humanitaires et les agents recrutés localement. Pour la première fois, le personnel médical et les installations médicales sont également mentionnés dans le projet de résolution, qui condamne fermement les attaques qui les prennent pour cible.

Enfin, conformément au rapport établi cette année par le Secrétaire général (A/68/489), le projet de résolution réaffirme qu'il faut appuyer les initiatives en cours lancées par le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies et le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, et encourage ces derniers à continuer à faire progresser la vision stratégique d'un système de gestion de la sécurité moderne et professionnel qui permette à l'ONU de s'acquitter de son mandat.

Pour terminer, je voudrais remercier les nombreuses délégations qui ont pris part aux consultations sur le projet de résolution de cette année de leur participation constructive. Nous remercions également les nombreux États Membres qui se sont portés coauteurs de ce projet de résolution, et nous espérons qu'il sera une fois de plus adopté par consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A/68/L.25.

**M<sup>me</sup> Burgstaller** (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de présenter le projet de résolution de cette année couvrant tous les aspects relatifs à l'action humanitaire, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies » et publié sous la cote A/68/L.25. Après la présentation du projet de résolution, j'aurai également l'honneur de faire une déclaration commune au nom de l'Inde et de la Suède.

L'adoption annuelle de ce projet de résolution par l'Assemblée générale réaffirme le rôle singulier et primordial de l'Organisation des Nations Unies dans la coordination des efforts visant à répondre aux besoins

humanitaires mondiaux croissants. Cette année, de nouveaux éléments ont été introduits et plusieurs autres ont été renforcés dans le projet de résolution, ce qui le rend encore plus pertinent et lui permet de mieux refléter la situation actuelle. Un nouvel aspect de ce projet de résolution est qu'il reconnaît que la protection est un élément qu'il faut prendre en compte dans l'action humanitaire pour répondre aux besoins des populations concernées. Un autre élément à avoir été renforcé dans la version de cette année est l'engagement renouvelé à respecter et à protéger les travailleurs humanitaires, y compris le personnel, les installations, les transports et les activités médicales, et à veiller à ce que les blessés et les malades reçoivent, dans toute la mesure du possible et dans les plus brefs délais, les soins médicaux et l'attention nécessaires.

Parmi les autres éléments sur lesquels le projet de résolution de cette année met davantage l'accent, il y a l'importance du renforcement des capacités à tous les niveaux, la nécessité de s'occuper également des situations de crise méconnues ou ne recevant pas un financement suffisant et le fait qu'il est impératif à la fois d'accroître le nombre des donateurs et d'améliorer la répartition de la charge entre les donateurs.

Dans le projet de résolution de cette année, l'Assemblée se félicite également de l'initiative prise par le Secrétaire général d'organiser le Sommet mondial sur l'aide humanitaire, à Istanbul, en 2016, en vue d'échanger des connaissances et des pratiques optimales dans le domaine humanitaire afin d'améliorer la coordination, les moyens et l'efficacité des interventions humanitaires, et prie le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de faire en sorte que le processus préparatoire soit sans exclusive, consultatif et transparent.

Je tiens à remercier sincèrement toutes les délégations qui ont participé activement et de manière constructive aux négociations de cette année. Je suis certaine que ce projet de résolution très important sera de nouveau adopté par consensus. Je voudrais maintenant faire quelques observations au nom de l'Inde et de la Suède. Notre déclaration conjointe reflète notre reconnaissance commune de la nécessité de renforcer la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies.

D'abord, l'Inde et la Suède voudraient remercier le Secrétaire général pour la documentation présentée au titre de ce point de l'ordre du jour. Le rapport du Secrétaire général (A/68/84) donne un solide aperçu

aussi bien des catastrophes liées aux risques naturels que de celles qui résultent de situations d'urgence complexes. Les problèmes restent considérables. Comme cela a été le cas toutes ces dernières années, l'un des domaines prioritaires de renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies se situe au niveau de l'élargissement des partenariats. Notre déclaration conjointe d'aujourd'hui est l'exemple d'un partenariat élargi, mais les exemples de cet ordre sont nombreux aux niveaux mondial, national et régional.

À l'approche du Sommet mondial sur l'aide humanitaire, dont le Secrétaire général a annoncé la tenue en 2016 à Istanbul, l'importance des partenariats se fait encore plus grande. La Suède et l'Inde saluent l'initiative du Secrétaire général et entendent participer activement au processus de consultation conjointement avec toutes les autres parties prenantes.

L'Inde et la Suède réaffirment que les principes humanitaires et le droit international humanitaire sont au fondement de l'aide humanitaire. À cet égard, je tiens à insister sur le fait que l'Inde et la Suède sont déterminées à veiller au respect et à l'observation des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance énoncés dans l'annexe à la résolution 46/182. Nous devons également respecter en tout temps le caractère primordial du rôle de l'État touché dans la fourniture d'une protection et d'une assistance humanitaire, en respectant dûment la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des États.

Les populations touchées sont au cœur de toute action humanitaire, et nous encourageons la communauté internationale, et notamment l'ONU, à être sans cesse plus comptable de son action auprès des populations touchées, avec lesquelles elle doit travailler étroitement afin que cette action ne laisse personne de côté et emporte l'adhésion des populations. Nous saluons les efforts actuellement déployés pour mettre au point des mécanismes de responsabilisation au sein du système des Nations Unies, y compris dans le cadre du Comité permanent interorganisations pour la reconstruction et le relèvement des zones sinistrées par suite de guerres ou de catastrophes.

Afin d'atteindre les populations touchées, l'accès sûr et sans entrave du personnel et des biens humanitaires à la population est d'une importance essentielle, comme le souligne également le Secrétaire général dans son rapport. Malgré les exemples de bonnes pratiques et la clarté des obligations imposées

par le droit international humanitaire, cet accès s'avère fréquemment retardé, entravé ou refusé. C'est un problème, qu'il faut reconnaître comme tel.

En dehors des nombreuses graves crises humanitaires, telle celle qu'a provoquée le typhon Haiyan aux Philippines, l'Inde et la Suède félicitent l'ONU des efforts qu'elle déploie pour mettre davantage l'accent sur le renforcement de la résilience ainsi que sur la réduction des risques de catastrophe et la préparation aux catastrophes, convaincus qu'il vaut mieux prévenir que guérir. L'exemple du Sahel illustre le travail de coordination que font le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme des Nations Unies pour le développement pour opérer de façon plus stratégique et réduire au maximum le hiatus entre les secours humanitaires et le développement à long terme. Il faut faire plus pour combler ce hiatus.

L'acheminement de l'aide dans les pays permet de sauver des vies, et la coordination en renforce l'efficacité, en particulier en un temps où la solidarité internationale se développe, et où nous trouvons de plus en plus de nouveaux acteurs humanitaires. L'Inde et la Suède apprécient sincèrement les capacités de coordination qu'offre le système des Nations Unies, par l'intermédiaire du Coordonnateur des secours d'urgence et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et encouragent tous les acteurs à continuer de renforcer leur appui au Bureau.

Fervents défenseurs du Fonds central pour les interventions d'urgence, nos deux pays saluent les succès constants qu'il remporte en intervenant en temps voulu et de façon prévisible dans les situations d'urgence humanitaire.

Pour terminer, je tiens à rappeler à tous que le nombre de personnes dans le monde ayant besoin d'une aide humanitaire est encore en augmentation. L'Inde et la Suède sont conscientes de l'énormité des défis à venir. Cependant, nous ne doutons pas qu'ensemble, nous serons en mesure d'y faire face grâce à une coopération accrue, ainsi qu'en aidant l'ONU à prendre des mesures encore plus efficaces et en encourageant un plus large consensus entre les États Membres.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le représentant des Fidji à présenter le projet de résolution A/68/L.27.

**M. Tuiloma** (Fidji) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution publié sous

la cote A/68/L.27, intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement ». Nous sommes heureux d'annoncer que les pays suivants se sont ajoutés à la liste des coauteurs : Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Israël, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Serbie, Slovaquie, Suède et Turquie.

En présentant le projet de résolution, le Groupe des 77 et de la Chine réaffirme l'importance de la coopération humanitaire à l'appui des efforts que déploient les pays touchés pour faire face aux catastrophes naturelles dans toutes leurs phases, notamment les phases de préparation, d'intervention et de relèvement rapide. On reconnaît cependant que c'est à l'État touché qu'il incombe en premier lieu de mettre en route, d'organiser, de coordonner et de mettre en œuvre l'assistance humanitaire sur son territoire. Le projet de résolution souligne également l'importance des principes humanitaires énoncés dans la résolution 46/182.

Le projet de résolution reconnaît également le lien évident qui existe entre les interventions d'urgence, le relèvement et le développement, et réaffirme que, pour assurer une transition sans heurt de la phase des secours à celle du relèvement et du développement, il faut que l'assistance d'urgence soit dispensée de manière à favoriser le redressement à court et à moyen terme afin de faciliter le développement à long terme.

Compte tenu du fait que le Cadre d'action de Hyogo prendra fin en 2015, le projet de résolution invite les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres acteurs de l'aide humanitaire et du développement à accélérer la mise en œuvre de toutes les dispositions du Cadre d'action et, en particulier, à tenir les engagements pris concernant l'assistance aux pays en développement exposés aux catastrophes naturelles.

Le texte du projet de résolution de cette année contient de nouveaux éléments basés sur les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/68/89). Nous avons, par exemple, ajouté un nouveau paragraphe qui aborde la question de la gestion des risques liés aux catastrophes en encourageant toutes les parties prenantes à améliorer la recherche, le relevé et l'analyse des risques et des vulnérabilités, y compris l'incidence locale de futurs facteurs de risque, et à élaborer et mettre en œuvre les stratégies et programmes adaptés pour y remédier. Ce paragraphe souligne,



à cet égard, l'importance d'une mise en commun des compétences et des outils et de la fourniture des ressources nécessaires, de telle sorte que des plans et des moyens efficaces de gestion des catastrophes soient en place, conformément aux priorités nationales de gestion des risques liés aux catastrophes.

Le projet de résolution met l'accent sur un autre domaine important, celui de la préparation, en encourageant les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires et de développement à aider les autorités et les collectivités nationales, infranationales et locales dans la tâche qui leur incombe d'élaborer des stratégies à long terme et des plans opérationnels pluriannuels de préparation, qui s'inscrivent dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe et de résilience conformément au Cadre d'action de Hyogo.

Le projet de résolution de cette année encourage également les États Membres à verser des contributions financières réservées aux activités de préparation, aux interventions et aux opérations de relèvement selon une approche harmonisée, souple et complémentaire qui tire pleinement parti des modalités et possibilités de financement de l'action humanitaire et du développement et permette de les coordonner.

Par ailleurs, le projet de résolution souhaite vivement que l'attention voulue soit accordée à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience face aux catastrophes lors de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, et que ce programme et le cadre pour la réduction des risques de catastrophe après 2015 soient conçus dans un souci de complémentarité et de cohérence.

Enfin, le projet de résolution se félicite de l'initiative prise par le Secrétaire général d'organiser le Sommet mondial sur l'aide humanitaire à Istanbul en 2016, en vue de partager les connaissances et les bonnes pratiques dans ce domaine et de renforcer ainsi la coordination, les moyens et l'efficacité des interventions humanitaires, et prie le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de veiller à ce que les préparatifs se déroulent dans le cadre de consultations ouvertes à tous et transparentes.

Je tiens à dire combien notre groupe apprécie la souplesse et l'esprit de coopération et de collaboration dont ont fait preuve nos partenaires dans le cadre des consultations, ce qui nous a permis de nous mettre d'accord sur les questions importantes abordées dans

ce projet de résolution. Je voudrais exprimer nos remerciements et notre reconnaissance sincères à la délégation algérienne pour la compétence avec laquelle elle a facilité ce processus, en particulier M. Kamel Chir, qui a déployé des efforts inlassables pour faciliter les négociations sur le projet de résolution. Je remercie également M<sup>me</sup> Lavenia Rokovucago de son aide.

Le texte publié sous la cote A/68/L.27 est le résultat du consensus dégagé à l'issue de six séances de consultation organisées ces derniers jours, et il reprend la plupart des propositions formulées durant ces consultations. Le Groupe a déployé des efforts concertés pour prendre en compte les préoccupations de tous les autres groupes et États Membres. Le Groupe tient également à remercier tous les États Membres qui se sont portés coauteurs de ce projet de résolution important et espère qu'il sera une nouvelle fois adopté par consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Sørensen** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Une fois encore cette année, la communauté humanitaire a dû travailler dans des conditions de plus en plus difficiles. La poursuite de la détérioration de la situation humanitaire en Syrie et dans les pays voisins, les effets désastreux du typhon Haiyan aux Philippines et, plus récemment, la situation complexe en République centrafricaine ont conduit l'ONU à qualifier ces situations d'urgences de niveau 3. En outre, plusieurs nouvelles situations d'urgence complexes et de nouvelles catastrophes naturelles et crises chroniques sont apparues, parallèlement à la persistance de plusieurs conflits prolongés. Globalement, ces crises ont provoqué des déplacements à une échelle sans précédent, le nombre de victimes ayant besoin d'une aide humanitaire n'a cessé d'augmenter et le fossé entre les besoins et les ressources s'est creusé. Cette tendance devrait se poursuivre du fait de tout un éventail de facteurs importants, notamment les variations climatiques, la croissance démographique et autres changements démographiques tels que l'urbanisation

rapide, la pression des secteurs financier et énergétique et l'évolution des facteurs géopolitiques.

Cette situation fait peser un poids énorme sur le système humanitaire international. Il est clair que des efforts soutenus pour améliorer l'efficacité du système et l'adapter aux problèmes nouveaux s'imposent. En dépit de progrès réguliers en ce sens, nous estimons qu'il reste possible d'accroître encore l'efficacité du système par une action collective. Nous appelons à poursuivre la mise en œuvre du programme transformateur du Comité permanent interorganisations en mettant l'accent sur les aspects clés que sont un encadrement humanitaire solide, le renforcement de la coordination et la responsabilité, en particulier à l'égard des populations touchées.

Sur le terrain, nous devons pouvoir compter sur des équipes de pays humanitaires solides, avec à leur tête des coordonnateurs humanitaires résidents expérimentés qui insufflent une vision stratégique et les conseillent. Il importe selon nous de poursuivre les efforts visant à élaborer des mécanismes sectoriels stratégiques plus efficaces, à renforcer la gestion de l'information et à mener des activités communes de sensibilisation. Le renforcement de la collaboration et de la coordination entre les organismes chargés de la mise en œuvre dans toutes les situations est également crucial.

Pour que l'action soit efficace et ciblée, nous devons parvenir à une définition commune des besoins humanitaires. Nous prions donc l'ONU de continuer à œuvrer à une évaluation commune et coordonnée des besoins. La prise de décisions dans le domaine humanitaire doit être fondée sur des données fiables, une connaissance concrète des situations et l'analyse des mesures mises en place. En outre, il importe de mener une action ciblée qui tienne compte des besoins spécifiques des garçons, des filles, des femmes, des hommes et des personnes handicapées.

S'il nous faut continuer de renforcer l'efficacité du système actuel, nous estimons également qu'il importe d'adapter ce système à un monde en pleine évolution. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne et ses États membres se félicitent de la volonté du Secrétaire général de rendre le système humanitaire actuel plus efficace. Nous remercions la Turquie d'accueillir le Sommet mondial sur l'aide humanitaire en 2016, et nous espérons que le Sommet contribuera à la réalisation de nos attentes s'agissant de faire que le système humanitaire soit plus ouvert et plus responsable. Nous

estimons également que le processus consultatif mené en amont du Sommet devra être aussi ouvert que possible aux différents acteurs du système humanitaire, et pas uniquement aux États, mais aussi aux populations touchées, à la société civile et au secteur privé.

Pour ce qui est des différents sujets proposés pour les discussions, la réaction initiale de l'Union européenne va relativement dans le même sens. Nous avons l'intention de contribuer activement à ce processus en menant notre propre réflexion sur la modernisation et en prenant une part active aux consultations régionales.

L'Union européenne reconnaît que l'expansion de la communauté humanitaire crée des possibilités nouvelles et inédites en matière d'action humanitaire. Cependant, il importe également de préserver les principes humanitaires et le droit international humanitaire établis, et de continuer ainsi à protéger l'espace humanitaire. L'Union européenne appelle donc tous les acteurs qui participent à la fourniture de l'aide humanitaire à respecter les principes humanitaires fondamentaux d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

L'Union européenne et ses États membres continuent de jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne le programme de renforcement de la résilience. Une priorité intersectorielle clef de l'Union européenne consiste à consolider les progrès importants accomplis en vue de faire de la résilience un objectif commun à l'aide humanitaire et à l'aide au développement, et de faire en sorte qu'elles opèrent main dans la main et sans heurt. Il est indispensable de se pencher sur les causes profondes d'une crise si l'on veut remédier aux situations de vulnérabilité chroniques. Le renforcement de la résilience face aux catastrophes par la réduction des risques de catastrophe, grâce à la préparation notamment, relève avant tout de la responsabilité des gouvernements, qui doivent être appuyés non seulement par les partenaires internationaux de développement, mais également par les partenaires humanitaires.

Bien que la croissance économique et le développement durable puissent jouer un rôle positif dans le renforcement de la prévention et de la préparation face aux catastrophes naturelles et autres urgences, n'oublions pas qu'un grand nombre d'autres facteurs entrent en compte, notamment l'état de droit et la bonne gouvernance.

Au niveau mondial, les futurs travaux menés sur le cadre qui devrait succéder au Cadre d'action

de Hyogo seront, à tous ces égards, d'une importance cruciale. Très souvent, malgré les efforts déployés pour assurer la préparation et la résilience, les pays restent vulnérables à l'impact des catastrophes naturelles. L'Organisation des Nations Unies et les gouvernements nationaux doivent veiller à ce que les premiers travaux de relèvement commencent peu de temps après une catastrophe et à ce que les plans humanitaires et de développement soient exécutés en synergie.

Les besoins humanitaires persistent non seulement en raison de catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et intenses, mais à cause également de conflits meurtriers. La Syrie est la situation humanitaire la plus dramatique que connaît le monde aujourd'hui. Dans ce contexte, l'accès aux populations dans le besoin est fondamental. De la Syrie au Soudan, du Mali à l'Afghanistan, il y a encore trop de personnes que l'aide humanitaire ne peut atteindre, ou auxquelles on ne permet pas de recevoir de l'aide dans un environnement sûr. L'Union européenne exhorte toutes les parties à des conflits à accorder un accès rapide et sans entrave aux populations touchées, et souligne à nouveau que tout refus d'accès arbitraire constitue une violation du droit international humanitaire. Nous croyons qu'un système amélioré de responsabilisation devrait être mis au point pour traiter les cas de telles violations.

Par ailleurs, les travailleurs humanitaires et médicaux continuent à être systématiquement pris pour cible, tués, blessés ou enlevés; nous condamnons fermement ces actions qui sont tout aussi illégales qu'inacceptables. Notre détermination à assurer la protection des installations et du personnel humanitaires et médicaux, nationaux et internationaux, se reflète pleinement dans les efforts que nous continuons de déployer pour renforcer certains des projets de résolution que nous examinons aujourd'hui, y compris le projet de résolution « humanitaire d'ensemble » (A/68/L.25) et le projet de résolution sur la sûreté et sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies (A/68/L.24).

Collectivement, l'Union européenne et ses États membres restent le plus grand donateur d'aide humanitaire au monde. Nous poursuivons nos objectifs conformément au consensus européen sur l'aide humanitaire, document de base de notre politique d'aide humanitaire fondée sur des principes et axée sur les besoins. Même en période de crise économique dans une grande partie de l'Europe, notre solidarité avec les populations dans le besoin reste intacte. Réaffirmons

notre engagement en faveur d'une action humanitaire efficace et fondée sur des principes à même d'aider à sauver des vies et à réduire les souffrances humaines à l'avenir.

**M. Ismail** (Brunei Darussalam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir Brunei Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam.

Nous, États membres de l'ASEAN, tenons également à exprimer une fois de plus nos sincères condoléances et toute notre sympathie au Gouvernement et au peuple philippins à la suite des ravages provoqués par le typhon Haiyan. De plus, l'ASEAN réitère sa solidarité avec les Philippines et souhaite au Gouvernement et à son peuple que leurs efforts de relèvement soient couronnés de succès. Les États membres de l'ASEAN ont également cherché individuellement à promouvoir et à renforcer l'aide humanitaire par le biais d'initiatives et d'efforts nationaux et bilatéraux. Ainsi, tous nos États membres ont aidé les efforts de redressement des Philippines, tant financièrement qu'en nature.

La gestion des catastrophes est une priorité politique pour notre région. La Déclaration de l'ASEAN sur le renforcement de la coopération dans la gestion des catastrophes, adoptée lors du vingt-troisième Sommet de l'ASEAN, tenu à Brunei Darussalam le 9 octobre, a réitéré notre volonté d'améliorer les capacités de résilience et d'autonomie de nos peuples en matière d'atténuation des effets des catastrophes.

Beaucoup de choses ont changé dans le paysage de la gestion humanitaire et des catastrophes de l'ASEAN depuis que l'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence a été ratifié par tous ses États membres il y a quatre ans. Depuis que l'ASEAN dirige le programme de travail de 2010-2015 au titre de l'Accord, nous n'avons cessé de progresser dans la réduction de nos vulnérabilités et de favoriser la coopération régionale pour une intervention efficace en cas de catastrophe. C'est ce qui ressort de la mise en œuvre des projets et des activités relatifs à l'évaluation des risques, à l'alerte rapide et au suivi, à la prévention et à l'atténuation, ainsi qu'au relèvement.

L'un des changements les plus significatifs a été l'opérationnalisation du Centre de coordination de l'ASEAN pour l'assistance humanitaire dans



la gestion des catastrophes. En tant que moteur opérationnel de l'Accord sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, le Centre joue un rôle important dans le renforcement de la coopération régionale pour la gestion des catastrophes et pour assurer une intervention collective de l'ASEAN face aux catastrophes régionales. Tout récemment, le Centre a joué un rôle crucial en suivant le mouvement du typhon Haiyan et en fournissant des informations sur son itinéraire. Avant que le typhon ne touche terre, le Centre a déployé ses équipes et l'équipe d'évaluation rapide d'urgence de l'ASEAN afin de mettre en place des voies de communication d'urgence à Tacloban et d'évaluer la situation. À la suite du typhon, le Centre a facilité la fourniture de secours d'urgence tels que des trousseaux familiales et des groupes électrogènes. Le Centre est également intervenu dans un certain nombre de grandes catastrophes survenues dans la région, comme le typhon Bopha qui s'était abattu sur Mindanao (Philippines) en décembre 2012, le séisme d'Aceh en juillet de cette année, et les inondations massives qui se sont produites en République démocratique populaire lao en août.

Les initiatives relatives à l'assistance humanitaire et aux secours en cas de catastrophe parrainées par des mécanismes de l'ASEAN se multiplient, en particulier celles prises par la réunion des Ministres de la défense de l'ASEAN, le Sommet de l'Asie de l'Est et le Forum régional de l'ASEAN. À cet égard, l'ASEAN réitère son engagement à renforcer la coopération intersectorielle et multipartite, tant au sein de l'ASEAN qu'avec ses partenaires extérieurs.

À preuve des efforts que nous déployons pour encourager la tenue régulière d'exercices de secours en cas de catastrophe visant à améliorer notre capacité de préparation et d'intervention, un certain nombre de ces exercices ont eu lieu dans notre région cette année dont, tout récemment, l'exercice régional d'intervention d'urgence en cas de catastrophe de l'ASEAN, qui s'est tenue du 21 au 24 octobre à Hanoi.

Outre les États membres de l'ASEAN, cet exercice a vu la participation de plusieurs participants au Sommet de l'Asie orientale, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres organisations internationales présentes au Viet Nam.

Par ailleurs, en juin de cette année, le premier exercice d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe et de médecine militaire a été organisé par le Brunéi Darussalam, sous les auspices de la Réunion

des ministres de la défense de l'ASEAN. Cet exercice à grande échelle, qui a mobilisé plus de 3 000 personnes, visait à améliorer la coopération concrète dans le domaine de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, et à renforcer la confiance des militaires qui participent à la Réunion. Enfin, l'ASEAN a organisé en 2013, du 7 au 11 mai, le Forum régional sur les secours en cas de catastrophe, accueilli conjointement par la Thaïlande et la République de Corée.

L'ASEAN est également d'avis que la réduction des risques de catastrophe est une composante essentielle du développement durable en ce qu'elle permet de préserver les acquis du développement. Nous insistons donc sur la nécessité d'intégrer la réduction des risques de catastrophe aux objectifs de développement des Nations Unies, notamment au programme de développement pour l'après-2015. De plus, nous constatons que la réduction des risques de catastrophe peut présenter des avantages importants pour tous les groupes de la société, y compris les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. Nous encourageons donc leur participation aux futures discussions sur les cadres de réduction des risques de catastrophe. Par ailleurs, l'ASEAN souligne l'importance de garantir la cohérence entre les débats sur la réduction des risques de catastrophe relatifs au Cadre d'action de Hyogo pour l'après-2015 et ceux sur les objectifs de développement durable du programme de développement pour l'après-2015.

L'ASEAN apprécie à sa juste valeur l'appui sans faille qu'elle reçoit de l'ONU dans des domaines tels que le groupe de travail conjoint Nations Unies-ASEAN sur la gestion des catastrophes. En collaboration avec le Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique, tant l'ASEAN que l'ONU ont réaffirmé, à l'occasion du cinquième Sommet ASEAN-ONU qui a eu lieu cette année au Brunéi Darussalam, leur engagement à mettre en œuvre le plan d'action stratégique commun ASEAN/ONU en matière de gestion des catastrophes. La présence des organismes des Nations Unies à la deuxième conférence de partenariat de l'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence qui s'est déroulée le mois dernier à Da Nang, au Viet Nam, a également montré que l'ONU est déterminée à encourager les partenariats et la collaboration en matière de gestion des catastrophes.

Pour finir, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la gratitude de l'ASEAN aux entités compétentes des Nations Unies pour le travail qu'elles réalisent dans le domaine de l'aide humanitaire et des

secours en cas de catastrophe. Je tiens à réaffirmer que l'ASEAN continuera à faire de son mieux pour renforcer et améliorer son travail de coordination et mieux se préparer à répondre aux futurs besoins humanitaires et de secours en cas de catastrophe.

**M. Rybakov** (Biélorus) (*parle en russe*) : Je vais consacrer mon intervention à la question de la coopération internationale des efforts pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Le trentième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl aura lieu dans 866 jours. Cette commémoration sera l'occasion idéale de faire le bilan et d'évaluer à nouveau l'évolution de la situation dans les régions touchées ainsi que l'apport de la coopération internationale pour Tchernobyl.

L'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl, sans précédent de par son ampleur et sa gravité, a marqué la situation des zones touchées pour plusieurs décennies. Les États concernés ont dû faire beaucoup d'efforts pour surmonter les conséquences de Tchernobyl. Depuis 1991, le Biélorus a consacré près de 20 milliards de dollars de son budget national à ces activités. La stratégie du Biélorus pour réhabiliter les régions touchées se concentre sur le rétablissement de leur potentiel économique, l'introduction de technologies de pointe dans l'agriculture et la sylviculture, et l'amélioration du bien-être de la population. La plus grande attention a été accordée à la mise en place d'une démarche globale destinée à protéger la santé des personnes vivant dans les zones touchées, en particulier les enfants. Malgré les progrès réalisés dans la réhabilitation des zones touchées, il reste beaucoup à faire, et ces zones devront pendant longtemps encore gérer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

Nous savons gré à la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, de son concours à la réhabilitation et au développement des régions touchées. La proclamation par l'Assemblée générale de la Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées (2006-2016) et le Plan d'action des Nations Unies pour Tchernobyl à l'horizon 2016 ont démontré et réaffirmé la solidarité de l'ONU avec les pays les plus touchés par l'accident de Tchernobyl. La coopération internationale pour Tchernobyl, visant à apporter une aide au développement socioéconomique dans les zones touchées et à garantir l'autosuffisance économique de la population, de même qu'à promouvoir des modes de vie sains, a grandement étayé nos efforts au niveau national. Le Programme de développement

des Nations Unies, qui coordonne l'action de l'ensemble des institutions et organismes des Nations Unies qui participent à cet effort, a bien entendu joué un rôle particulièrement important.

Je constate que le trentième anniversaire de l'accident de Tchernobyl coïncidera avec l'achèvement du Plan d'action pour Tchernobyl. Cela signifie, entre autres choses, que d'ici à 2016, nous devons avoir une idée précise de ce à quoi la coopération internationale ressemblera afin d'encourager la réhabilitation des zones touchées par l'accident, mais aussi de préserver les enseignements tirés en vue de faire face aux conséquences de catastrophes nucléaires ou d'autres catastrophes anthropiques de grande envergure. Le Biélorus propose que nous commencions dès maintenant à réfléchir à un éventuel nouveau cadre conceptuel pour la coopération internationale multilatérale pour Tchernobyl, avec l'aide des institutions des Nations Unies et des États intéressés.

Le projet de résolution A/68/L.21 sur la coopération internationale pour atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, qui sera adopté aujourd'hui, servira de point de départ à ce travail. Le texte nous permettra de nous concentrer sur la mise au point de différentes approches de la coopération internationale pour Tchernobyl pour la période de l'après-2016. À cette fin, le Biélorus a pris l'initiative d'organiser un événement spécial en 2014, auquel prendront part les États intéressés et les organismes compétents des Nations Unies, afin de lancer un débat de fond sur le sujet. Nous espérons que tous nos partenaires participeront activement à ce processus et à cet événement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'État observateur de Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en arabe*) : Nous nous réunissons aujourd'hui pour examiner la question du renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, y compris l'assistance au peuple palestinien, qui, depuis plusieurs décennies, vit sous occupation et est privé de ses droits inaliénables. La communauté internationale a établi que l'assistance au peuple palestinien était une responsabilité qui lui incombe collectivement et un élément essentiel des efforts visant à instaurer la paix et la stabilité dans la région.

Au nom de l'État de Palestine et du peuple palestinien, je voudrais exprimer notre gratitude et nos sincères remerciements à tous les peuples, gouvernements et organisations internationales qui nous ont offert un appui financier et leur aide au moyen de programmes et de projets concrets, qui appuient considérablement les efforts de développement du peuple palestinien. Cet appui renforce également la résilience des Palestiniens qui vivent dans des conditions difficiles, en leur donnant l'espoir et l'assurance qu'ils ne sont pas seuls et que le monde les appuie dans leur quête d'un avenir meilleur pour leurs enfants.

Malheureusement, la volonté et les efforts de la communauté internationale se heurtent aux obstacles posés par la poursuite de l'occupation par Israël des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est, ce qui fait de la stabilité économique et du développement durable en Palestine occupée un rêve de plus en plus difficile à réaliser.

Depuis 1967, l'économie palestinienne a été paralysée et prise en otage par la Puissance occupante, qui a délibérément et constamment empêché le peuple palestinien d'avoir accès aux ressources et aux capacités dont il a besoin. Cette situation se manifeste par des conditions de vie difficiles et l'injustice dont est victime le peuple palestinien, qui, depuis plus de 46 ans, est soumis à l'occupation. Dans le même temps, la communauté internationale est restée impuissante face à Israël, qui estime qu'il est au-dessus de la loi et continue de violer en toute impunité le droit international, la Charte des Nations Unies et d'innombrables résolutions.

Au nombre de ces violations, l'on peut citer notamment le fait de prendre pour cible, de tuer et de blesser des citoyens palestiniens; la détention arbitraire et l'emprisonnement de milliers de civils palestiniens, y compris des enfants; la confiscation des terres; la destruction d'infrastructures et de biens, y compris les terres agricoles et les puits; la démolition de logements; les sévères restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens; l'exploitation de nos ressources naturelles; le fait d'interdire aux Palestiniens l'accès à 40 % des territoires de la Cisjordanie et à 82 % des eaux de surface. Tout cela nuit à l'économie palestinienne et compromet les perspectives de reconstruction et de développement.

Je tiens à souligner que ces politiques et pratiques israéliennes illégales ne sont pas le fruit du hasard mais font plutôt partie intégrante d'une politique systématique

et délibérée de colonisation visant à prendre le contrôle des terres et des ressources naturelles après le déplacement forcé de la population palestinienne de ses villes et villages. Nous assistons actuellement à une intensification de ces politiques et pratiques, y compris la confiscation de territoires de plus en plus étendus afin d'y construire des colonies illégales et la construction du mur d'annexion et d'apartheid, en particulier à Jérusalem-Est occupée et dans la vallée du Jourdain, qui est la plus grande zone agricole de Palestine.

En dépit de tous ces obstacles et contraintes, au cours de ces dernières décennies, nous nous sommes employés avec sérieux et dévouement, avec le concours de la communauté internationale, à édifier nos institutions nationales qui fonctionnent désormais comme il faut en tant qu'institutions étatiques, tel que cela a été confirmé par toutes les parties concernées. Nous avons élaboré des politiques reposant sur des bases scientifiques modernes, ce qui a conduit à des réalisations importantes dans divers secteurs économiques et sociaux, grâce à la mise en œuvre de notre plan national de réforme et de développement. Ces réalisations ont été en grande partie rendues possibles par une aide internationale conséquente et la volonté du peuple palestinien, qui, comme tous les peuples du monde, aspire à la liberté, à l'indépendance et à vivre dans la dignité.

Aujourd'hui, nos efforts conjoints sont confrontés à de lourds défis qui risquent vraiment de remettre en cause ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Selon le dernier rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement portant sur le développement économique des territoires palestiniens occupés, le produit intérieur brut (PIB) a chuté de 6 %, après avoir connu une hausse de 10 % en 2010 et 2011. Le taux de chômage a grimpé fortement et a atteint 28 %, ce qui a entraîné une augmentation du taux de pauvreté. Les problèmes structurels liés au développement économique ont été exacerbés par les multiples restrictions sévères imposées par Israël à la circulation des personnes et des biens et à l'accès aux terres, ainsi que par la confiscation des terres aux fins d'activités d'implantation et d'expansion des colonies israéliennes, qui se sont intensifiées ces derniers mois.

Le nombre de colons illégalement transférés par la Puissance occupante dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, a augmenté. L'on compte désormais plus de 540 000 colons vivant dans 150 colonies et plus de 100 avant-postes de colonies.

Le nombre de postes de contrôle militaires israéliens et d'autres obstacles à la circulation a augmenté et s'élève désormais à 540, ce qui a entraîné l'isolement des Palestiniens au sein de nombreux bantoustans, les privant d'accès aux marchés nationaux et internationaux, et a fait que, de plus en plus, les producteurs palestiniens ne peuvent plus avoir accès aux matières premières.

Le secteur industriel pâtit également de la flambée des prix fonciers résultant des pénuries artificielles créées par les pratiques israéliennes qui empêchent les Palestiniens d'avoir accès à plus de 65 % des terres de la Cisjordanie et les privent d'infrastructures indispensables, portant ainsi atteinte à la compétitivité du secteur industriel. En outre, Israël continue de refuser aux agriculteurs palestiniens l'accès à plus de 35 % du territoire de la bande de Gaza.

Les difficultés auxquelles se heurte le secteur palestinien des télécommunications et des technologies de l'information est un autre exemple de l'incidence de l'occupation israélienne sur l'économie palestinienne. Les entreprises palestiniennes de téléphonie mobile ne peuvent pas construire des tours de transmission sur plus de 65 % du territoire palestinien occupé, ce qui les oblige à passer des contrats avec des sociétés israéliennes. Cette situation provoque l'inflation et sape la compétitivité des entreprises palestiniennes.

Israël, Puissance occupante, poursuit également le blocus illégal et inhumain qu'il a imposé à la bande de Gaza, faisant ainsi entrave à une circulation normale et libre des personnes et des biens, et interdisant notamment toutes les importations et presque toutes les exportations. La part de la bande de Gaza dans l'économie palestinienne a diminué de 25 %, tandis que son PIB a chuté de près de 40 %. Par ailleurs, Israël continue de refuser aux pêcheurs palestiniens l'accès à plus de 85 % de leurs zones de pêche, ce qui a entraîné une détérioration des conditions de vie à Gaza, où plus de 44 % des habitants souffrent d'insécurité alimentaire. En outre, le blocus israélien continue d'entraver la construction d'infrastructures indispensables et l'exécution de projets d'eau et d'assainissement.

Outre qu'elle entrave les efforts de développement, cette situation crée également une réalité catastrophique sur le terrain et exacerbe la crise humanitaire dans la bande de Gaza.

Les taux élevés de pauvreté et de chômage, en particulier chez les jeunes, mettent le Gouvernement palestinien dans une position difficile et font qu'il est

aux prises avec de nouvelles difficultés financières parce qu'ils imposent inévitablement de créer toujours plus d'emplois publics et de multiplier les dépenses sociales. Du fait de la hausse de la pauvreté, 1,5 million de Palestiniens risquent de se retrouver en situation d'insécurité alimentaire, avec les graves répercussions sur la santé et autres effets socioéconomiques que l'on sait. D'après les chiffres publiés par le Bureau central de statistique palestinien pour 2013, le taux de pauvreté aurait été de 18 % supérieur au taux de 26 % annoncé sans l'aide sociale apportée par le Gouvernement palestinien aux catégories les plus pauvres de la population.

Outre ces difficultés, la crise en cours, liée à l'accumulation de la dette publique de 570 millions de dollars contractée auprès du secteur privé, aggrave la crise touchant le secteur privé, un secteur déjà étouffé par les pratiques israéliennes et de moins en moins capable de créer des emplois. Au total, il manque 700 millions de dollars pour financer le budget de l'État en 2013. Tout cela s'accompagne d'un recul des flux d'aide et d'une multiplication des signes d'instabilité aux niveaux politique et économique. Compte tenu de la situation créée par la poursuite de l'occupation israélienne, l'assistance fournie au peuple palestinien demeure absolument nécessaire pour que les conditions de vie et la situation économique dans le territoire palestinien occupé cessent de se détériorer.

Nous remercions de nouveau les donateurs et tous les pays qui continuent d'apporter un appui généreux à l'État de Palestine dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'industrie et dans d'autres secteurs. Nous sommes également reconnaissants aux nombreux programmes des Nations Unies qui apportent un soutien vital à notre population, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui continue de fournir une assistance vitale aux réfugiés palestiniens. À cet égard, nous soulignons l'importance du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, signé en août 2013, dans la coordination et l'optimisation de l'aide au développement fournie au peuple palestinien et le renforcement de ses capacités institutionnelles, en accord avec les priorités nationales palestiniennes. Par ailleurs, nous saluons une nouvelle fois les efforts déployés par le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens afin de garantir et de coordonner l'appui dont la Palestine a besoin, et nous apprécions à leur juste valeur tous les autres mécanismes régionaux et internationaux en place dans ce domaine.



Nous insistons sur le fait que toute diminution de cette assistance aura un impact négatif direct sur les conditions de vie du peuple palestinien et que cette assistance demeurera insuffisante tant que l'occupation et les violations israéliennes persisteront car cela crée des obstacles qu'elle ne permettra jamais de surmonter. La seule solution est de mettre fin à l'occupation israélienne et à ses plans colonisateurs et de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination, à la liberté, à l'indépendance et à l'exercice véritable de sa souveraineté sur l'ensemble du territoire de l'État de Palestine occupé depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Je terminerai mes propos en citant feu l'ancien Président de la République sud-africaine, Nelson Mandela. Le Secrétaire général et vous-même, Monsieur le Président, nous avez tous représentés à ses funérailles il y a quelques jours. Le 4 décembre 1997, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, Nelson Mandela, symbole mondial de la liberté et de la lutte, déclarait :

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« L'ONU a fermement pris position contre l'apartheid et, au fil des ans, un consensus international s'est forgé, contribuant à mettre fin à ce système inique. Mais nous savons parfaitement que notre liberté est incomplète sans celle des Palestiniens. »

**M. Liu Jieyi** (Chine) *(parle en chinois)* : La délégation chinoise remercie le Secrétaire général pour ses rapports présentés au titre du point 70 de l'ordre du jour et saisit cette occasion pour exprimer sa sympathie et son soutien aux gouvernements et populations des pays touchés par des crises humanitaires durant l'année écoulée. Nous tenons à remercier les pays, les organisations internationales, régionales et sous-régionales, et toutes les autres entités qui participent activement aux activités de secours humanitaires et les appuient. Nous voulons dire toute de notre admiration pour le travail acharné et le dévouement des travailleurs humanitaires. Nous saluons également l'action menée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Fonds central pour les interventions d'urgence.

En 2013, la demande d'aide humanitaire et de secours est demeurée élevée dans le monde en raison de catastrophes naturelles, de conflits armés et de crises de longue durée. Des facteurs tels que les changements

climatiques, la croissance démographique, les répercussions de la crise financière et les fluctuations des cours des denrées alimentaires ont aggravé la situation des pays en développement et axé l'attention de la communauté mondiale sur la situation humanitaire internationale et les problèmes rencontrés par les pays en développement, qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour fournir une aide humanitaire.

Le système des Nations Unies et la communauté internationale doivent trouver d'urgence des moyens de renforcer davantage la coopération et la coordination entre les acteurs humanitaires afin de garantir une hausse constante des ressources consacrées aux secours humanitaires et d'améliorer l'efficacité de l'aide. Dans ce contexte, le système humanitaire international devrait accroître son efficacité et améliorer la coordination de ses activités pour une intervention humanitaire plus rapide, plus efficace et plus ciblée. Il devrait améliorer son travail d'analyse et renforcer ses capacités en vue d'atténuer ou d'éliminer totalement les incidences négatives des crises humanitaires. À cet égard, je voudrais insister sur les points suivants.

Premièrement, l'aide humanitaire internationale doit continuer de se conformer aux principes de base établis par la résolution 46/182; respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des pays bénéficiaires, comme l'exige la Charte des Nations Unies; éviter de politiser les questions humanitaires; et préserver son caractère démilitarisé. L'expérience montre que ce n'est que lorsque ces principes sont appliqués et que les pays touchés jouent un rôle de premier plan dans les activités de secours humanitaires que les ressources et les activités des pays touchés, du système des Nations Unies et d'autres acteurs humanitaires peuvent être coordonnées avec efficacité et que des mécanismes viables de renforcement des capacités en matière d'atténuation des effets des catastrophes, de préparation et de secours peuvent faire partie intégrante des efforts nationaux de développement durable.

Deuxièmement, le renforcement des capacités des pays en développement doit être réellement amélioré, en tirant parti des avancées technologiques et par la mise en place de partenariats.

Ces dernières années, les innovations technologiques ont permis de perfectionner les secours humanitaires, d'accélérer les interventions d'urgence et d'en améliorer l'efficacité, mais aussi d'élargir les domaines de participation pour permettre à un plus grand nombre d'acteurs humanitaires d'intervenir. Dans

le même temps, de nombreux pays en développement continuent d'éprouver de graves difficultés dans les domaines financier et technique et matière de développement des capacités. La communauté internationale, qui agit sur la base du plein respect des conditions nationales, doit renforcer l'aide financière et technique aux pays en développement et partager les compétences, technologies et moyens pertinents afin d'améliorer sensiblement la gestion des risques de catastrophe et de renforcer les capacités générales des pays en développement en matière de préparation aux catastrophes, de prévention des catastrophes, d'atténuation de leurs effets, et de résistance et résilience face aux catastrophes.

Troisièmement, les efforts que déploient les pays en développement aux fins du développement doivent être fermement appuyés en vue d'éliminer les causes profondes des crises humanitaires. Ces dernières années, nous avons été témoins d'un grand nombre de crises humanitaires provoquées par des conflits. De nombreux conflits internes et régionaux sont le résultat de graves problèmes économiques, sociaux et environnementaux. La communauté internationale doit s'efforcer d'éliminer les causes profondes des crises humanitaires en honorant ses engagements et en offrant une aide substantielle aux pays touchés pour faciliter leur passage sans heurt des secours d'urgence au développement à long terme.

Quatrièmement, le rôle central unique en son genre que joue l'ONU en tant que chef de file et coordonnatrice de l'assistance humanitaire doit continuer d'être renforcé. Sous la direction de la Secrétaire générale adjointe, Valerie Amos, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) joue un rôle irremplaçable en lançant des appels aux dons et en organisant et coordonnant l'assistance. La Chine salue l'action de l'OCHA et espère que le système humanitaire onusien continuera d'améliorer l'efficacité et la transparence de son action, de renforcer la participation des États Membres, de développer et de renforcer sa coopération et ses partenariats avec les États Membres et de prendre des mesures pour renforcer les garanties concernant la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire.

La Chine accueille avec satisfaction la proposition du Secrétaire général, qui est basée sur son programme d'action quinquennal, d'organiser le Sommet mondial sur l'aide humanitaire en 2016 en vue de faciliter le partage des savoirs et la mise en commun des pratiques

optimales pertinentes. Nous sommes impatients de voir les préparatifs du Sommet se poursuivre.

La Chine fait partie des pays qui sont durement touchés par les catastrophes naturelles. Nous avons intégré à nos initiatives de prévention des catastrophes, d'atténuation de leurs effets et de secours en cas de catastrophe des idées et des pratiques internationales perfectionnées, et nous avons exploré nos propres méthodes et tiré nos propres enseignements. En conséquence, nous avons progressivement mis en place un système de secours et d'assistance dirigé par le Gouvernement. Dans le même temps, la Chine est déterminée à partager ses expériences et ses pratiques efficaces avec les autres membres de la communauté internationale. Au cours des trois dernières années, la Chine a organisé 30 programmes de formation et symposiums relatifs à la prévention des catastrophes et aux secours en cas de catastrophe. En juin de cette année, la Chine a pour la première fois organisé, en collaboration avec l'OCHA, un atelier sur la gestion des catastrophes et les secours humanitaires dans les pays en développement.

Le mois dernier, la troisième réunion plénière du Comité central de la dix-huitième session de l'Assemblée populaire nationale du Parti communiste chinois a adopté des décisions sur plusieurs questions importantes en vue d'une réforme globale et approfondie, ce qui a permis de définir des stratégies pour mon pays, notamment en vue d'améliorer son système de prévention des catastrophes. À l'avenir, la Chine continuera de renforcer sa contribution afin de construire progressivement son système de prévention des catastrophes, d'atténuation de leurs effets et de secours en cas de catastrophe et de le rendre aussi efficace que possible, et elle suivra une démarche plus active et ouverte pour continuer d'élargir la coopération internationale dans ce domaine.

L'aide humanitaire internationale a toujours été un élément important de l'aide extérieure fournie par la Chine. Ces dernières années, la Chine a fourni une aide humanitaire bilatérale et multilatérale à des pays d'Asie, d'Afrique, du Moyen-Orient et des Caraïbes. En outre, la Chine a expédié une aide aux Philippines sous forme d'équipes médicales, d'hôpitaux et de matériel au lendemain du typhon Haiyan. Sans rien attendre en retour, nous fournissons une aide extérieure dans le cadre de la coopération Sud-Sud. La Chine aide d'autres pays en développement à créer et renforcer leurs dispositifs de prévention des catastrophes, d'atténuation de leurs effets et de secours en cas de catastrophe et contribue

au renforcement de leurs capacités en la matière. La Chine restera attentive à la situation humanitaire internationale, continuera de verser des donations au Fonds central pour les interventions d'urgence et à l'OCHA et défendra, dans la mesure de ses capacités, la cause humanitaire internationale.

**M. Maksimychev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les catastrophes naturelles liées à l'activité humaine ou à d'autres facteurs et les conflits armés exigent une action efficace et coordonnée de la part de la communauté internationale, ce qui soumet le dispositif humanitaire des Nations Unies à une forte pression. Le cadre juridique qui régit les activités de l'ONU dans ce domaine a été créé par l'Assemblée générale suite à l'adoption de la résolution fondatrice – la résolution 46/182 – et des résolutions ultérieures y relatives. Nous sommes fermement attachés au plein respect des principes directeurs en matière d'assistance humanitaire énoncés dans les résolutions pertinentes de l'ONU. C'est le seul moyen de garantir l'efficacité de l'action humanitaire de l'ONU et de renforcer la confiance des États Membres dans le fait que le dispositif humanitaire onusien est un mécanisme fiable et fonctionnel permettant de fournir une aide humanitaire et de défendre le drapeau qui symbolise l'efficacité de l'aide humanitaire fournie par l'Organisation.

Il est selon nous inacceptable que des États individuels ou la communauté internationale déclenchent artificiellement une polémique autour des questions humanitaires et qu'ils manipulent les problèmes humanitaires à des fins politiques, en particulier en ce qui concerne l'accès humanitaire en période de conflit armé. Cela porte atteinte aux principes d'humanité, de neutralité et d'objectivité qu'il importe de respecter dans la fourniture de l'aide humanitaire et n'apporte rien aux populations qui souffrent. Au contraire, cela exacerbe leur situation.

Nous attachons une grande importance aux progrès réalisés par l'Organisation dans le cadre de la réforme visant à améliorer l'efficacité des interventions d'urgence. Nous appuyons l'initiative prise par le Secrétaire général de convoquer le Sommet mondial sur l'aide humanitaire à Istanbul en 2016. Dans le contexte des délibérations concernant la transformation de la sphère humanitaire, nous estimons qu'il est crucial de veiller à ce que la résolution 46/182 reste le fondement de l'action humanitaire tout en garantissant le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et des principes humanitaires de base. Ce n'est que

sur cette base que le Sommet sera couronné de succès. Nous estimons que le Sommet facilitera le partage des savoirs et la mise en commun des pratiques optimales en la matière entre tous les acteurs humanitaires, et que les résultats obtenus pourraient influencer l'action future de l'ONU en vue d'améliorer ses interventions d'urgence. Ce processus doit être ouvert, transparent et sans exclusive.

Nous tenons à souligner le rôle directeur que jouent les gouvernements des États touchés dans l'organisation, la coordination et la fourniture de l'aide humanitaire sur leurs territoires. Le rôle de la communauté internationale doit consister à fournir une aide aux gouvernements afin qu'ils surmontent les conséquences des catastrophes.

À cet égard, il importe de renforcer une coopération étroite entre les entités de l'ONU et les États Membres, ce qui permettra également d'améliorer la confiance dans les activités humanitaires de l'Organisation. Selon nous, pour accroître l'efficacité des interventions, il faut renforcer les capacités humanitaires, notamment à l'échelle nationale et locale. À cet égard, nous appuyons les activités menées par le système des Nations Unies pour améliorer les mécanismes et les instruments des États dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, notamment la préparation des activités humanitaires et la mise au point de systèmes d'alerte rapide et d'intervention d'urgence face aux catastrophes naturelles et provoquées par la main de l'homme.

La Russie a toujours pris une part active aux efforts internationaux dans le domaine de l'assistance humanitaire aux pays touchés, et continue d'accroître sa contribution aux efforts mondiaux visant à atténuer les conséquences des catastrophes humanitaires. En 2013, notre pays a fourni une aide humanitaire se chiffrant à 45 millions de dollars, tant à l'échelle bilatérale que dans le cadre des appels aux secours d'urgence de l'ONU, à des pays tels que le Kirghizistan, le Tadjikistan, la Somalie, la Syrie, les Philippines, ainsi que l'Autorité palestinienne et d'autres encore.

Le fait est qu'aujourd'hui, les opérations de secours d'urgence de l'ONU utilisent des ressources militaires. Or, ce n'est pas par hasard que la pratique de l'assistance humanitaire a été conçue comme une activité strictement civile. Nous estimons essentiel de maintenir le caractère civil de l'aide humanitaire et de n'utiliser des moyens militaires qu'en dernier ressort. La coordination d'ensemble des activités doit être laissée aux autorités civiles nationales et à l'ONU, et

plus spécifiquement au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Notre position de principe consiste à appuyer le rôle de l'OCHA afin de préserver le caractère civil d'une assistance humanitaire fournie sur la base des directives énoncées dans l'annexe à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

La Russie accorde beaucoup d'importance à la coopération internationale sur la question de Tchernobyl. Nous remercions le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour sa contribution au renforcement de cette coopération, ainsi que d'autres organisations, dont la Banque mondiale et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui s'attachent à mettre en œuvre le plan d'action de 2016 des Nations Unies pour Tchernobyl. La Fédération de Russie travaille de manière constructive avec tous ses partenaires afin de lutter contre les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, notamment avec le Bélarus et l'Ukraine qui participent aux travaux du Forum sur Tchernobyl. Le Ministère russe des situations d'urgence réalise des projets avec le PNUD, l'AIEA, l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF en vue d'atténuer les effets négatifs de la catastrophe de Tchernobyl. Nous souhaitons remercier nos partenaires ukrainiens d'avoir coordonné les négociations qui ont abouti à l'accord sur le projet de résolution de cette année sur la question de Tchernobyl (A/68/L.21), qui énonce les grandes lignes d'une coopération internationale à long terme dans ce domaine.

**M. Roet** (Israël) (*parle en anglais*) : Nous arrivons à la fin de l'année, et nous pouvons voir clairement que 2013 a été une année tragique : ouragans, tremblements de terre, sécheresses et famines, violence et instabilité politique. Trop de personnes ont péri et trop d'autres ont souffert. Ces crises ont eu des effets dévastateurs sur des communautés et des pays partout dans le monde. Selon un dicton attribué au Dalai Lama, « quelles que soient les difficultés, quelque pénibles qu'aient été les expériences, le vrai malheur serait d'abandonner tout espoir ». Au milieu des drames survenus en 2013, nous avons pu apercevoir des lueurs de ce que l'humanité a de meilleur à offrir. Un nombre incalculable d'individus se sont engagés, des nations ont fourni d'importantes ressources, et la communauté internationale, sous l'égide de l'ONU, s'est unie pour aider les victimes de ces drames.

Cette année a été le théâtre de drames indicibles partout dans le monde. Il y a un peu plus d'un mois à peine, un typhon d'une puissance sans précédent s'est

abattu sur les Philippines, faisant plus de 5 000 morts et plus de 4 millions de personnes déplacées. Aujourd'hui, les efforts d'assistance passent lentement de la phase d'intervention initiale à une opération de relèvement à long terme. Le nombre de personnes touchées étant si important, une des préoccupations principales est de renforcer la résilience et d'empêcher de futures catastrophes de provoquer des ravages d'une telle ampleur.

En République centrafricaine, le nombre de morts continue d'augmenter au fur et à mesure que le pays plonge dans la pauvreté extrême. Une décennie de conflits armés ne semble pas en passe de se calmer, et l'instabilité des conditions de sécurité reste un obstacle à l'intervention humanitaire dans certaines régions du pays. Le Soudan du Sud, le pays le plus jeune du monde, s'attache avec diligence à mettre en place des institutions souveraines démocratiques tout en faisant face à de gros problèmes humanitaires.

Et en Syrie, aucune personne dotée d'une conscience ne saurait rester impassible tandis que des hommes, des femmes et des enfants innocents continuent de se faire massacrer. Cette semaine a marqué le millièmè jour du début de la guerre civile en Syrie. Plus de 120 000 personnes ont été tuées, il y a des millions de réfugiés, et la pauvreté et la faim augmentent. Israël est horrifié par les malheurs et les souffrances qu'endure le peuple syrien. Nous tendons la main au peuple syrien et continuerons d'offrir une aide médicale et humanitaire à tous ceux qui en ont besoin, quels que soient leur race, leur religion ou leur sexe.

L'une des plus grandes traditions de la religion juive est *tikkun olam*, l'obligation pour chaque personne de faire du monde un monde meilleur. Israël prend ce message à cœur. Il est au centre de notre programme de développement, et l'étroite coordination que nous avons établie avec l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe revêt une très grande importance pour nous. Lorsqu'une tragédie frappe, Israël est souvent le premier pays sur le terrain à proposer son aide. Dix jours après le séisme qui a ravagé Haïti en 2010, Emmanuel Buso, 22 ans, a été extirpé presque mourant des décombres d'un immeuble. Les premiers visages qu'il a vus ont été ceux de sauveteurs israéliens venus de l'autre bout du monde pour sauver des vies. Des fermiers au Sénégal, en Inde et en Chine, des jeunes femmes au Soudan du Sud, des malades cardiaques à Gaza et en Iraq ont tous reçu une assistance vitale de la part de spécialistes israéliens.



Tout récemment, Israël a dépêché une équipe à Bogo City (Philippines) à la suite des ravages provoqués par le typhon Haiyan. En plus des 100 tonnes d'aide humanitaire et de fournitures médicales, Israël a mis en place un hôpital de campagne ultramoderne doté d'une unité de traumatologie et de pavillons de pédiatrie, d'obstétrique et de soins ambulatoires. Cet hôpital a soigné plus de 2 600 patients, dont 800 enfants. Des professionnels médicaux ont procédé à des opérations chirurgicales vitales et délivré 36 bébés. L'équipe israélienne, outre qu'elle a traité des patients, a formé plus de 36 infirmiers locaux et aidé les travailleurs sociaux dans une communauté confrontée à de terribles pertes. Elle a également remis sur pied une école en ruines pour 2 000 élèves, et cette école a été la première de cette zone à reprendre une activité régulière. Le rapport du Secrétaire général reconnaît que l'innovation et la technologie sont essentielles pour accroître l'impact du travail humanitaire. Dans cette optique, l'équipe israélienne a également installé des systèmes de purification d'eau pour assurer que les victimes du typhon disposent d'eau potable.

Les secours fournis par Israël illustrent une véritable volonté de guérir les communautés en renforçant leurs capacités et en les préparant à l'avenir en leur fournissant des formations et des infrastructures essentielles. Israël reconnaît également qu'une coordination étroite entre les pays et les organisations non gouvernementales (ONG) est indispensable face aux catastrophes internationales. De l'ouragan Sandy à l'accident nucléaire de Fukushima au Japon, l'ONG israélienne IsraAID a été la première à proposer de l'aide, n'hésitant jamais à relever un défi lorsqu'une vie humaine est en danger.

Le plus grand obstacle à la bonne volonté humanitaire est la politisation des secours, et malheureusement, cela est particulièrement vrai au Moyen-Orient. Il est regrettable qu'une délégation aujourd'hui ait choisi d'ignorer les besoins croissants qui existent dans le monde et, au lieu de cela, de porter des accusations politiques contre mon pays. Contrairement à ce que nous avons entendu plus tôt et à ce qui a été dit dans d'autres forums des Nations Unies, Israël s'intéresse sincèrement au bien-être de ses voisins.

Chaque mois, des camions transportant des centaines de milliers de tonnes de marchandises – y compris de la nourriture, du matériel médical et des matériaux de construction – partent d'Israël pour se rendre dans la bande de Gaza. Rien que la semaine dernière,

1 052 camions transportant plus de 22 000 tonnes de marchandises ont pénétré dans Gaza. À l'heure où nous parlons, Israël est en train d'expliquer aux organismes de secours des Nations Unies les procédures spéciales mises en place pour faciliter d'urgence l'acheminement de l'aide humanitaire, et en particulier le propane à usage domestique, dans la bande de Gaza pour aider les personnes touchées par les récentes inondations dans la région.

Pourtant, en échange de biens et de bonne volonté, Israël reçoit des roquettes et des tunnels de la terreur. Il n'y a pas longtemps, les Forces de défense israéliennes ont découvert un tunnel de deux kilomètres creusé depuis Gaza et débouchant juste devant une communauté israélienne. Le tunnel a été construit par le Hamas avec 500 tonnes de ciment. On peut imaginer le nombre d'écoles, d'hôpitaux et de maisons qui auraient pu être construits et les avancées concrètes qui ont été sacrifiées au nom de l'hostilité.

Malheureusement, il est clair que ceux qui s'opposent à la paix ont trouvé une stratégie dans laquelle tout le monde est gagnant. D'abord, ils persécutent Israël en l'attaquant sur tous les fronts. Puis, lorsque les mesures de sécurité nécessaires ont été prises, ils jouent les victimes en se plaignant de l'absence d'aide humanitaire. Toutefois, Israël est disposé à faire la paix avec les Palestiniens. C'est pourquoi nous sommes sérieusement et véritablement engagés dans les pourparlers de paix, et reconnaissons que la recherche d'une solution véritable obligera les deux camps à faire des concessions douloureuses.

Il neige sans doute en Israël aujourd'hui, mais ce n'est pas une excuse pour jeter un froid dans cette salle. La communauté internationale doit résister à la tentation d'ignorer les efforts d'aide humanitaire consentis par Israël. Il est temps d'arrêter de pointer du doigt Israël et de lui faire porter tout le blâme.

Tout à l'heure, nous avons entendu des propos défaitistes dans cette salle, nous parlant d'un plafond de développement pour les Palestiniens. Ce plafond n'existe pas. Il n'existe pas de plafond à la capacité. Il n'existe pas de plafond à l'entrepreneuriat. Il n'existe pas de plafond pour venir en aide à sa propre population. Il semble qu'il existe un plafond uniquement au courage et au leadership. Même si l'issue du conflit israélo-palestinien sera assurément cruciale pour améliorer la vie des Palestiniens et des Israéliens, il est également temps de demander aux Palestiniens de répondre de

leurs actions et de promouvoir une culture de l'éducation en faveur de la paix.

L'État d'Israël reconnaît qu'il faut du courage pour faire la paix. Il est temps que les braves dirigeants palestiniens redonnent espoir à leur peuple, au lieu d'anéantir Israël. Il est temps que les dirigeants palestiniens assument enfin leurs responsabilités. John F. Kennedy a dit un jour que l'action comporte des risques et des coûts, mais ils sont bien moindres que les risques et les coûts à long terme de l'inaction confortable.

Je voudrais conclure en rendant hommage à tous les travailleurs humanitaires et membres du personnel des Nations Unies ayant perdu la vie au service de ceux qui en ont besoin. Qu'ils continuent de nous inspirer par leur compassion, leur dévouement et leur bonté, et que leur mémoire demeure une bénédiction.

**M. Jaafari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La crise humanitaire qui fait rage dans mon pays n'est pas due à une catastrophe naturelle ou aux changements climatiques. Elle résulte d'un complot politique interventionniste flagrant fomenté par des forces extérieures et dirigé contre le peuple syrien, la société syrienne et l'économie syrienne par des moyens diaboliques, comme de perpétrer les actes de terrorisme international les plus graves et les plus barbares. Les commanditaires n'ont pas hésité à manipuler et à corrompre les simples préceptes mêmes de l'islam pour tromper la jeunesse en lui faisant croire qu'il s'agissait du jihad afin de l'utiliser comme arme de destruction pour saper les fondements de l'État, de la stabilité et de la sécurité en Syrie.

Il est inutile de parler de la coordination de l'aide humanitaire en Syrie si l'on néglige le rôle destructeur joué par les groupes terroristes armés qui s'introduisent dans le pays avec le concours de services de renseignement étrangers bien connus, à travers les frontières de la Syrie avec les pays voisins, pour répandre le terrorisme, la violence et le vol en ciblant les convois d'aide humanitaire envoyés par les mécanismes de coordination de l'action humanitaire, que ce soit des organismes nationaux ou le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Ces groupes terroristes détruisent l'aide et les moyens de subsistance des Syriens, tels que les infrastructures, les récoltes, les denrées alimentaires, les sources d'énergie, les hôpitaux, les écoles, les lieux de culte et les réseaux de transport.

Ces groupes armés n'auraient pas pu jouer ce rôle destructeur sans l'aide et l'appui importants fournis par les régimes de certains États Membres – en particulier les régimes de l'Arabie saoudite, du Qatar et de la Turquie – qui s'en vantent ouvertement. Même si ces régimes déplorent la situation humanitaire du peuple syrien et proposent des projets de résolution invitant les États Membres à considérer le Gouvernement syrien comme un ennemi et à apporter des contributions humanitaires aux Syriens, comme ils prétendent le faire, ils refusent de contribuer à l'aide humanitaire ou au financement des activités des Nations Unies dans ce domaine. Ces régimes dépensent pourtant des milliards de dollars pour financer, former et armer les groupes terroristes armés par-delà leurs frontières, dont certains sont affiliés à Al-Qaïda. Leurs frontières sont grandes ouvertes pour que les terroristes et les armes puissent entrer en Syrie, en Iraq et dans d'autres pays arabes.

En ce moment même où je m'adresse à l'Assemblée, les groupes terroristes takfiri financés par des États du Golfe sont en train de tuer et d'égorger des centaines de Syriens dans la ville de Adra, située entre Homs et Damas. Ces groupes terroristes ont déjà égorgé des centaines de personnes à Deir Atiyah, Qara et Maaloula depuis le début de la semaine. Il est profondément honteux et scandaleux que les régimes de ces pays continuent de financer et d'appuyer ce terrorisme sectaire organisé qui s'emploie à tuer des êtres humains prétendument sur la base de leur appartenance confessionnelle, alors même que tous ceux qui sont présents dans cette salle savent bien que l'ONU a dénoncé les actes de génocide, quels qu'ils soient, dans des dizaines de résolutions pertinentes.

Quelqu'un dans cette salle, qui s'y connaît en questions humanitaires au sein de notre Organisation, peut-il nous expliquer comment les régimes de l'Arabie saoudite, du Qatar et de la Turquie peuvent prétendre compatir à la situation humanitaire des Syriens tout en déployant en Syrie des terroristes takfiri, originaires d'Arabie saoudite, du Yémen, de Libye, de Tunisie, d'Égypte, de Turquie, de Tchétchénie, des États-Unis d'Amérique, d'Australie, du Canada, de Belgique, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de France?

Ils les envoient pour terroriser le peuple syrien en commettant des crimes ignobles et odieux. Je voudrais faire référence à un article paru le 8 décembre dans le journal britannique *The Independent*, intitulé « Les massacres au Moyen-Orient sont financés par nos amis les Saoudiens ». Quelqu'un peut-il nous expliquer

comment le régime saoudien peut prétendre vouloir aider le peuple syrien alors qu'aucun citoyen syrien n'a été autorisé à entrer sur le territoire saoudien, même en tant que réfugié? En outre, pour la première fois depuis la naissance de l'islam, il y a de cela quelques 1434 ans, les Syriens n'ont pas eu le droit d'effectuer le hajj. Jamais les Syriens ne s'étaient vu refuser le droit d'effectuer le pèlerinage à la Mecque, mais cette année, le régime saoudien leur a refusé ce droit.

Il est regrettable que malgré tout ce que j'ai dit, certains au sein de cette organisation internationale persistent à qualifier d'opposition ces groupes terroristes takfiri financés par l'Arabie saoudite, le Qatar et la Turquie. La réalité est que ces groupes figurent sur la liste des organisations terroristes établie par le Conseil de sécurité.

On ne peut pas évoquer la question des besoins humanitaires en Syrie sans parler des fortes pressions politiques, économiques et médiatiques exercées sur le Gouvernement syrien, en particulier les sanctions économiques imposées unilatéralement au peuple syrien par les États-Unis, les États membres de l'Union européenne et la Ligue des États arabes depuis le début de la crise. Ces sanctions restent le principal obstacle qui empêche le Gouvernement de fournir des denrées alimentaires, des soins de santé de base et de l'électricité à la population. Il est impossible d'obtenir des crédits bancaires pour importer des médicaments ou du matériel médical, ce qui entraîne toutes sortes de problèmes techniques, administratifs et financiers, la détérioration de la situation sanitaire et l'apparition de maladies, telles que la poliomyélite, importées de l'étranger.

Par ailleurs, les Syriens ne parviennent même pas à subvenir à leurs besoins les plus élémentaires. À l'étranger, les coûts d'assurance pour les cargaisons à destination de la Syrie ont augmenté. De nombreuses compagnies aériennes internationales ont suspendu leurs vols vers la Syrie à cause de la guerre, des pressions et de l'embargo. Les conditions humanitaires se sont détériorées, forçant les Syriens à quitter le pays ou à devenir des réfugiés à l'intérieur de leur propre pays, ce qui ne fait qu'accroître le fardeau qui pèse sur le Gouvernement et ses ressources. Comme si cela ne suffisait pas, on reproche au Gouvernement syrien de ne pas s'acquitter de sa responsabilité d'assurer la protection humanitaire, alors que la situation nous a commandé de demander une aide extérieure, ce qui a entraîné une politisation des questions humanitaires.

Voilà ce qui se passe réellement en Syrie. Nous sommes en mesure d'affirmer que, dans une large mesure, cette crise humanitaire a été provoquée à des fins politiques, dans le but de faire pression sur le Gouvernement syrien et de le diaboliser aux yeux de l'opinion publique mondiale.

En dépit de toutes ces difficultés et des pressions exercées sur l'État et le peuple syriens, le Gouvernement syrien a continué à s'acquitter de ses responsabilités envers ses citoyens depuis le début de la crise. Le Gouvernement syrien a consenti des efforts particuliers pour fournir une assistance humanitaire à tous les citoyens sans discrimination. En outre, le Gouvernement poursuit sa coopération et sa coordination, par divers moyens, avec les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales locales et internationales opérant en Syrie. Le Gouvernement syrien continue de coordonner ses efforts avec l'OCHA et de développer et moderniser ses mécanismes de coordination pour faciliter la livraison de l'aide dans le cadre du plan d'aide humanitaire, afin de répondre aux besoins humanitaires résultant des événements en cours d'une manière efficace, constructive et concrète.

Dans ce cadre, le Gouvernement syrien a récemment adopté plusieurs mesures en vue de mettre en œuvre la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité en date du 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15). La Syrie a décrit ces mesures dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général (A/68/622), et je voudrais en mentionner quelques-unes. Le Gouvernement syrien a approuvé l'ouverture de trois bureaux supplémentaires de l'ONU, ce qui porte leur nombre total à six sur l'ensemble du territoire national. Le Gouvernement a également autorisé l'entrée des secours humanitaires par les points de passage officiels avec le Liban, la Jordanie et l'Iraq. Grâce à cette mesure, il a été possible d'acheminer une aide humanitaire et alimentaire par voie aérienne vers le gouvernorat d'Al-Hasakah en passant par l'Iraq, alors que des groupes terroristes armés bloquaient la livraison de l'aide humanitaire par voie terrestre dans ce gouvernorat ces derniers mois.

En coordination avec l'ONU, le Gouvernement syrien est en train d'élaborer un plan d'aide humanitaire pour la Syrie pour 2014, qui devrait être lancé prochainement à Genève. À cet égard, nous ne pouvons que rappeler que la mise en œuvre et le succès de ce plan dépendront en grande partie des contributions qui

seront faites par les donateurs. Or seuls 60 % des besoins d'assistance requis dans le plan d'action de 2013 ont été couverts. Le succès de l'action du Gouvernement syrien, des Nations Unies et des organisations internationales humanitaires dépendra aussi de la cessation des interventions étrangères manifestes en Syrie, qui sont notamment le fait de gouvernements qui alimentent le terrorisme afin de faire obstacle à la tenue et au succès de la deuxième Conférence de Genève.

Je n'entrerai pas dans le détail de ce qui se passe en Syrie. En effet, la situation est bien connue de tous.

Ceux qui souhaitent le mal et la destruction à la Syrie sont désormais connus et se sont dévoilés eux-mêmes. Par ailleurs, nous observons maintenant un réel réexamen des positions de dizaines de pays par rapport à ce qui se passe en Syrie. Nous savons peut-être tous quelle est la solution. Nous sommes peut-être tous conscients qu'il est important que ce que l'on appelle la communauté internationale, en vertu des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme, demande des comptes aux pays qui appuient ouvertement la violence et le terrorisme en Syrie, allument les feux des troubles intercommunautaires et doctrinaux, financent et abritent les groupes armés et les terroristes et les incitent à perpétrer des massacres, à provoquer des explosions et à commettre des actes de terrorisme contre les civils syriens et l'infrastructure de l'État syrien. Certains États, qui contribuent à faire couler le sang syrien, ne peuvent prétendre jouer le rôle de pompier et de secouriste humanitaire alors même qu'ils allument des incendies, financent et parrainent les meurtres et les actes de terrorisme dans mon pays et imposent un blocus pour affamer le peuple syrien.

Enfin, je voudrais insister sur le fait que la solution à la crise humanitaire en Syrie ne sera pas apportée par un parti pris politique ni par une vision unilatérale, ni en dirigeant les critiques, comme le font certains, contre le Gouvernement syrien, qui fait un travail colossal et déploie des efforts considérables pour aider son peuple. La solution consiste à mettre fin au financement et au parrainage du terrorisme, à respecter rigoureusement et scrupuleusement les principes régissant la fourniture de l'aide humanitaire, à commencer par la résolution 46/182 du 19 décembre 1991, à ce que les États et les organes donateurs s'emploient sérieusement à fournir les aides qu'ils se sont engagés à apporter sans condition, et à lever les mesures économiques coercitives unilatérales.

Pour terminer, je tiens à signaler que nous exercerons de manière séparée notre droit de réponse suite à la déclaration faite par le représentant d'Israël.

**M. Figueroa Fischer** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de cette occasion qui lui est offerte de prendre la parole dans le cadre de ce débat annuel, et en profite pour rendre hommage au Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour le travail essentiel qu'il réalise en vue d'améliorer la capacité et le fonctionnement de l'aide humanitaire sur le terrain.

Il y a 22 ans, nous avons établi un modèle de coordination de l'intervention humanitaire internationale qui a évolué de manière spectaculaire et, comme il est indiqué dans un des rapports du Secrétaire général dont nous sommes saisis, requiert des efforts d'adaptation constants. Ma délégation convient que l'innovation dont le système a besoin doit aller au-delà des domaines technologique et expérimental et avoir une influence décisive sur les aspects institutionnel et opérationnel.

Bien que nous ne puissions pas accepter des modèles uniques ou immuables et parce que le contexte doit toujours être pris en compte pour définir l'action à mener face à toute crise ou situation d'urgence humanitaire, le Mexique considère que si nous voulons d'un système qui fonctionne de manière efficace, il est nécessaire de nous mettre d'accord sur un certain nombre de principes et caractéristiques minimaux indispensables que nous partageons tous. C'est pourquoi le Mexique considère qu'il est essentiel de poursuivre les débats permettant de recueillir un consensus sur le système d'intervention humanitaire que nous voulons mettre en place à compter de 2016. À l'approche du Sommet mondial sur l'aide humanitaire, nous avons une excellente occasion de procéder à une évaluation décisive et constructive du système, dans le cadre de consultations et de négociations ouvertes à tous, vastes et transparentes.

L'avenir du système humanitaire fait l'objet de discussions dans différentes instances. Dans nombre d'entre elles, il est fait référence de manière répétée aux nouveaux donateurs, aux donateurs émergents et aux partenaires du Sud. Tout en reconnaissant l'importance de cet exercice, qui vise à identifier de nouvelles sources de financement et la présence de nouveaux acteurs, il faut également signaler que les contributions aux activités humanitaires ne sont pas uniquement ni principalement de nature financière. Le Mexique



considère que nous devrions renoncer à l'approche restrictive actuelle s'appuyant sur des donateurs ou des partenaires humanitaires pour passer à une approche qui reconnaisse à sa juste valeur l'importance de faire part des succès obtenus, de partager les expériences et de diffuser les bonnes pratiques dans le domaine humanitaire. En Amérique latine et dans les Caraïbes, par exemple, l'intense coopération intrarégionale au sujet des catastrophes doit être prise en compte dans la réflexion et l'analyse menées en vue du Sommet mondial sur l'aide humanitaire. Sur la base du dialogue et des principes de coopération entre pays du Sud, nous avons mis en place un réseau d'organismes et de forums dans le but de créer un espace humanitaire cohérent et coordonné correspondant aux besoins des victimes.

Par ailleurs, la différence entre une intervention humanitaire efficace et opportune et une intervention humanitaire tardive et inadaptée réside, dans de nombreux cas, dans la connaissance que les acteurs ont des conditions et besoins locaux. C'est pourquoi le système humanitaire devrait contribuer au renforcement constant des capacités aux niveaux régional, national et local. Toute intervention humanitaire sera plus puissante si elle s'appuie sur les orientations données par les autorités du pays touché et sur la participation des multiples acteurs de la société concernée, c'est-à-dire sur le renforcement des capacités locales et l'ouverture du système aux principaux acteurs non gouvernementaux et au secteur privé, dans un cadre réglementaire clair, tant au niveau national qu'international.

Enfin, nous sommes favorables à une approche basée sur une analyse des risques avant le lancement d'une intervention humanitaire. Le Gouvernement mexicain s'est fixé pour objectif d'oeuvrer à la prévention et à la préparation grâce à la technologie et à des systèmes d'alerte rapide, avec l'appui des populations locales et de partenariats stratégiques avec le secteur privé et la communauté scientifique, sans perdre de vue le fait qu'il faut s'attaquer aux causes socioéconomiques qui font perdurer les vulnérabilités face aux catastrophes humanitaires.

Pour terminer, je voudrais signaler que les crises ou situations d'urgence humanitaire qui frappent le monde appellent des solutions fondées sur la coopération, mieux organisées et toujours plus efficaces. La communauté internationale a la possibilité d'améliorer sa capacité d'attention et d'intervention.

**M. Haniff** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier le Secrétaire

général pour ses rapports détaillés. Les rapports portant sur la « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide » et sur le « Fonds central pour les interventions d'urgence » constituent un cadre solide pour les délibérations futures sur les questions relatives au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Je saisis également cette occasion pour exprimer la reconnaissance de la Malaisie à M<sup>me</sup> Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe et Coordinatrice des secours d'urgence, ainsi qu'à l'équipe du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour leur dynamisme et leurs efforts inlassables aux fins de la coordination de la fourniture de l'aide humanitaire aux populations qui en ont le plus besoin.

La résolution 46/182 relative au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies, adoptée le 19 décembre 1991, a joué un rôle fondamental dans la création de la structure de base pour la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'ONU. La Malaisie a pris note des progrès accomplis depuis lors dans l'amélioration de l'efficacité de l'aide et de l'action humanitaires, notamment dans la réduction des risques de catastrophe et de la mortalité liée aux catastrophes. Du fait des incertitudes liées aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement, à la croissance démographique et à l'urbanisation rapide et désordonnée, on prévoit une augmentation du nombre de catastrophes dans le monde entier, et aucun pays n'échappera aux effets de ces changements environnementaux mondiaux. Ces incertitudes font que nous devons nous montrer constamment vigilants et renforcer notre préparation aux catastrophes et nos interventions en cas de catastrophe, mais également bâtir un système humanitaire mondial plus ouvert fondé sur une coopération renforcée aux niveaux mondial, régional et national.

La Malaisie accueille avec satisfaction les recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes

naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement » (A/68/89). La Malaisie appuie pleinement les recommandations qui encouragent les États Membres, l'ONU et les organisations humanitaires et de développement, entre autres, à renforcer les capacités nationales et à intensifier les efforts déployés en vue de renforcer la résilience de la population pour qu'elle soit en mesure de supporter et de gérer des situations traumatisantes et des chocs et de rebondir après ces épreuves, mais aussi de préserver fonctions de base et structures essentielles; à former des partenariats dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe et à collaborer de manière plus stratégique avec un vaste ensemble de partenaires, tels que les personnes sinistrées, la société civile, les pouvoirs publics locaux, le secteur privé, les acteurs militaires, les milieux universitaires et les scientifiques; et à coordonner l'action commune qu'ils mènent à l'échelle des pays en vue d'appuyer les processus nationaux de gestion des risques de catastrophe.

*M. Tommo Monthe (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.*

Certaines de ces recommandations vont dans le sens des efforts que ne cesse de déployer la Malaisie, qui est convaincue que le renforcement de la résilience à long terme, sur la base des programmes de développement, relève de la responsabilité des gouvernements. Par ailleurs, la Malaisie n'a de cesse d'encourager tous les États Membres à collaborer étroitement avec le secteur privé, les institutions nationales, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales afin de veiller à la bonne mise en œuvre des plans de réduction des risques de catastrophe et de renforcer la résilience.

La Malaisie retient du rapport du Secrétaire général portant sur le Fonds central pour les interventions d'urgence (A/68/87) que la Coordinatrice des secours d'urgence a approuvé des dotations au bénéfice de 49 pays et territoires – soit le montant le plus élevé que le Fonds ait jamais décaissé en une année – pour répondre à des besoins pressants et sauver des vies en République arabe syrienne et dans les pays voisins, mais aussi pour augmenter les fonds mobilisés afin de faire face à des crises chroniques au Soudan du Sud, au Pakistan, en Afrique et en Asie.

La Malaisie prend note des 19 recommandations qui figurent dans le rapport à l'intention des diverses parties prenantes – à savoir la Coordinatrice des secours d'urgence, le secrétariat du Fonds central pour

les interventions d'urgence, le Bureau du Contrôleur, les donateurs, les organismes et les organismes chefs de file dans chaque secteur – en vue d'améliorer l'efficacité, la coordination et l'utilisation du Fonds. Sachant que le secrétariat du Fonds comptait appliquer toutes les recommandations avant la fin du deuxième trimestre de 2013, la Malaisie espère en apprendre davantage sur les progrès accomplis par le secrétariat du Fonds à cette fin et sur les problèmes rencontrés.

J'en viens maintenant au rapport du Secrétaire général portant sur l'assistance au peuple palestinien (A/68/76). Je réitère la détermination de la Malaisie à fournir une assistance au peuple palestinien afin qu'il puisse satisfaire ses besoins. La Malaisie réitère son appui au travail important effectué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en matière d'assistance au peuple palestinien dans les territoires occupés. Le budget ordinaire de l'UNRWA est crucial en vue de permettre à l'Office de mener efficacement ses activités.

La Malaisie est préoccupée par le déficit budgétaire estimé à 353,3 millions de dollars, car cette situation financière alarmante empêche l'Office de s'acquitter de ses fonctions dans plusieurs domaines, en particulier l'éducation, la santé, les services sociaux, la participation des jeunes, la microfinance et l'amélioration des infrastructures et des conditions dans les camps où résident 5 millions de réfugiés palestiniens. La Malaisie appuie les efforts que ne cesse de déployer l'Office pour mobiliser des contributions de la communauté internationale. À cet égard, ma délégation note que l'UNRWA continue d'étudier attentivement ses programmes, ses priorités et ses besoins et de rechercher des options en vue d'élargir la base des donateurs. La Malaisie, qui est préoccupée par la stagnation des contributions, appelle les États Membres à continuer d'appuyer les activités de l'UNRWA en augmentant leurs contributions à l'Office, car il en va du bien-être des réfugiés palestiniens.

La Malaisie appuie fermement la cause palestinienne, et, à cet égard, elle a toujours appuyé les travaux de l'UNRWA. Ma délégation est heureuse que le Gouvernement malaisien entretienne d'excellentes relations avec l'UNRWA. Nous avons accueilli avec une grande satisfaction la visite effectuée par le Commissaire général en Malaisie en septembre, car cela montre que la Malaisie et l'UNRWA partagent la même volonté d'œuvrer au bien-être des réfugiés

palestiniens. En 2012, la Malaisie a versé 1,2 million de dollars à l'UNRWA en réponse à l'appel de l'Office. Cette année, nous sommes heureux d'annoncer une contribution de 250 000 dollars à l'UNRWA pour aider l'Office à porter secours aux réfugiés palestiniens touchés par la gravité de la situation dans le territoire palestinien occupé. La Malaisie est profondément attachée à la poursuite des efforts que déploie l'ONU en vue de réaliser une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

La participation de la Malaisie à l'assistance humanitaire et aux secours en cas de catastrophe est fondée sur une approche en trois axes – de gouvernement à gouvernement, par l'assistance bilatérale ou la coopération au sein d'instances multilatérales, ou au moyen de la participation par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales et d'une participation directe.

Au niveau multilatéral, la Malaisie est l'un des pays qui abritent des locaux de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies, sur la base militaire de Subang, dans l'État de Selangor, et le Gouvernement malaisien verse 1 million de dollars par an à cette structure sous forme de dotation couvrant les frais de fonctionnement du centre.

L'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies est un outil de préparation qui appuie les efforts stratégiques de stockage de l'ONU et des organisations non gouvernementales, gouvernementales et internationales et qui renforce la capacité de la communauté humanitaire à intervenir en cas d'urgence. Il représente également la première ligne d'intervention face aux urgences grâce à un mécanisme efficace qui lui permet de fournir des installations et des services souples, durables et adaptables pour la fourniture opportune et économique de produits et d'assistance à des organismes humanitaires dans la région de l'Asie du Sud-Est. L'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies a servi récemment à aider les victimes du typhon Haiyan, qui a frappé les Philippines, la Chine et le Viet Nam.

Le Gouvernement malaisien estime que face aux catastrophes, il faut adopter non seulement une approche totale et globale au moment de l'intervention, mais également des stratégies effectives de réduction des risques de catastrophe. Malgré cela, la Malaisie continuera d'offrir une assistance humanitaire monétaire ou en nature, ou en déployant dans la mesure de ses moyens des équipes de secours d'urgence dans les pays

touchés. La Malaisie espère que cette assistance allègera le fardeau qui pèse sur certaines des victimes et aidera à répondre à leurs besoins.

**M. Seger** (Suisse) : Ma délégation salue le rapport du Secrétaire général de l'ONU (A/68/84) dont nous partageons l'analyse des défis de l'action humanitaire et les recommandations. La Suisse tient tout d'abord à souligner qu'elle est extrêmement préoccupée par le nombre alarmant de personnes touchées par les crises humanitaires, y compris les déplacés internes, composés en majorité de femmes et d'enfants. Dans le cadre de notre débat, nous souhaitons mettre en exergue trois points, à savoir, premièrement, la gestion des risques de réduction des vulnérabilités; deuxièmement, les questions de protection et d'accès aux victimes de conflits armés; et troisièmement, l'initiative du Secrétaire général d'organiser un sommet humanitaire mondial.

S'agissant de la gestion des risques de réduction des vulnérabilités, le typhon Haiyan, qui a récemment touché les Philippines, nous a rappelé qu'une grande partie de la population reste exposée aux aléas naturels. Face à ces catastrophes d'une telle ampleur, une grande solidarité internationale est nécessaire afin de contribuer à sauver des vies et à alléger les souffrances. Ce type de catastrophe nous rappelle aussi que l'action préventive anticipant les risques de catastrophe permet d'en atténuer l'impact sur les populations. Il est acquis que la prévention paie. D'une part, elle permet de sauver des vies, et d'autre part, elle permet une meilleure utilisation des ressources économiques.

Malgré cette évidence, la préparation et la prévention face aux catastrophes demeurent insuffisantes, de même que les ressources mises à disposition. Nous tenons à rappeler que la plateforme globale pour la réduction des risques de catastrophe, qui a eu lieu à Genève en mai dernier, a confirmé la pertinence et la nécessité d'adopter une approche intégrée des risques en prenant en considération de multiples facteurs économiques, politiques, sociaux, culturels, environnementaux et techniques. Un solide leadership politique, ainsi qu'une collaboration renforcée avec les États touchés sont des éléments indispensables pour promouvoir une approche efficace de la prévention et de la gestion des risques de catastrophe. Des partenariats avec des acteurs humanitaires non traditionnels, tel le secteur privé, constituent également des opportunités de renforcer et de compléter l'action humanitaire. Enfin, l'aide humanitaire et le développement doivent aller de

païr pour avoir un impact durable sur la r silienc  des communaut s.

Comme le rel ve avec justesse le Secr taire g n ral dans son rapport, le programme de d veloppement pour l'apr s-2015 constitue une opportunit    saisir pour aligner le processus de planification et d'analyse des risques entre l'aide humanitaire et le d veloppement. Une attention particuli re devrait  tre port e   ces th mes lors de la troisi me Conf rence mondiale sur la r duction des risques de catastrophe, qui se tiendra   Sendai (Japon) en 2015, et lors des deux r unions pr paratoires de Gen ve en vue de l' laboration d'un futur cadre d'action succ dant au Cadre d'action de Hyogo.

Deuxi mement, s'agissant de l'acc s aux populations touch es par les conflits arm s et de leur protection, la Suisse rejoint pleinement le Secr taire g n ral dans son analyse. Elle souhaite rappeler qu'un acc s rapide et sans entrave aux victimes constitue un fondement du droit international humanitaire. Il est de la responsabilit  des parties aux conflits de garantir l'acc s aux victimes, d'assurer la protection des populations touch es et de ne pas entraver les activit s d'assistance humanitaire.

  ce propos, il est primordial que les acteurs humanitaires puissent n gocier l'acc s avec toutes les parties aux conflits. Dans ce contexte, nous saluons l' tude du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du « Norwegian Refugee Council » (Conseil norv gien pour les r fugi s) sur l'impact des mesures nationales antiterroristes, et la mention de cette  tude par le Secr taire g n ral dans son rapport. De telles mesures ne doivent pas entraver les efforts des acteurs humanitaires pour obtenir l'acc s et porter assistance aux populations touch es par les conflits ou diffuser et promouvoir le respect du droit international humanitaire.

Nous sommes  galement pr occup s par le lourd tribut pay  par le personnel humanitaire dans l'exercice de sa mission qui consiste   sauver des vies humaines. Nous sommes en particulier tr s pr occup s par les attaques et les menaces men es r guli rement contre les institutions et le personnel m dicaux. Et ceci emp che la fourniture d'une aide ad quate aux bless s et aux malades. Pour autant, et comme le rel ve   juste titre le Secr taire g n ral dans son rapport, l'acc s humanitaire ne devrait jamais  tre impos  par l'usage de la force. Une claire distinction doit  tre faite entre l'action humanitaire et les op rations de s curit . Les

principes d'humanit , de neutralit , d'impartialit  et d'ind pendance doivent  tre au c ur de toute action humanitaire, quels que soient les acteurs concern s.

Enfin, la Suisse salue l'initiative du Secr taire g n ral d'organiser un sommet humanitaire mondial, qui aura lieu en 2016   Istanbul. Nous sommes confiants que ce sommet sera l'occasion d'aligner le programme et la mani re d'op rer de l'action humanitaire sur les d fis de notre  poque. Le processus qui s'engage maintenant, et qui culminera avec ce sommet, rev t une importance d terminante pour son succ s.   ce titre, nous estimons qu'il est crucial de mobiliser rapidement les principaux p les d'expertise humanitaire. Ce processus constitue une occasion unique de rassembler de fa on inclusive tous les acteurs impliqu s   des degr s divers dans l'action humanitaire. Ce sont les  tats Membres, les populations touch es, les organisations internationales, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les organisations non gouvernementales, les experts, le monde acad mique et le secteur priv .

**M. Bamrungphong** (Tha lande) (*parle en anglais*) : La Tha lande s'associe   la d claration faite par les repr sentants de Brunei Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La Tha lande tient tout d'abord   remercier le Secr taire g n ral de ses rapports d taill s et de ses recommandations utiles en vue d'am liorer la coordination en temps de crise. Nous appr cions en outre le r le digne d' loge que jouent les organismes comp tents des Nations Unies, en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Secr tariat interinstitutions de la Strat gie internationale de pr vention des catastrophes, le Bureau du Coordonnateur des secours d'urgence et le Comit  permanent interorganisations, dans la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe et la mise au point des mesures permettant d'am liorer l'efficacit  de la r ponse et des secours humanitaires.

Nous avons assist  ces derniers temps, dans le monde,   un certain nombre de catastrophes de grande ampleur, d'une gravit  jusque l  inimaginable. Afin de r duire les effets des catastrophes naturelles, les  tats doivent s'attacher   investir davantage dans les mesures de pr vention et le renforcement des capacit s dans les domaines des syst mes d'alerte rapide, de la pr paration, de l'intervention et des secours. Situ e dans la r gion la plus expos e au monde aux catastrophes, c'est- -dire la r gion d'Asie et du Pacifique, la Tha lande consid re la



prévention des catastrophes et la préparation à celles-ci comme extrêmement importantes. Depuis plus de deux décennies, la Thaïlande abrite le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, qui oeuvre en faveur de la réduction des risques dans la région et plaide pour une coopération plus étroite avec d'autres institutions régionales.

Nous considérons que lorsqu'une catastrophe frappe un pays, c'est le gouvernement de ce dernier qui est responsable au premier chef. Toutefois, les capacités d'intervention et d'organisation des secours varient selon les États. C'est pourquoi des opérations humanitaires régionales et internationales adaptées, adéquates, rapides et bien coordonnées sont essentielles à l'appui des efforts nationaux. La Thaïlande reste donc déterminée à renforcer la coopération et les partenariats internationaux, dont l'efficacité a été prouvée, comme on peut le constater dans nos interventions humanitaires concertées aux Philippines, au Japon et en Haïti, pour n'en citer que quelques-unes, de même que chez nous, en Thaïlande.

Je voudrais faire part de quelques réflexions sur les points sur lesquels nous jugeons qu'il importe de renforcer nos efforts communs en matière d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe.

Premièrement, compte tenu du thème de la présente session de l'Assemblée générale – préparer le terrain pour le programme de développement de l'après-2015 –, la Thaïlande est d'accord avec la recommandation du Secrétaire général selon laquelle la gestion des risques et le renforcement de la résilience face aux catastrophes devraient être intégrés à ce programme. La réduction des risques de catastrophe, la gestion des catastrophes et la résilience sont étroitement liées et peuvent contribuer à la viabilité à long terme. À cet égard, la Thaïlande se prépare à accueillir, en juin 2014, avec le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et divers autres organismes, la sixième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe. La Conférence sera l'occasion pour les pays de la région de l'Asie et du Pacifique d'échanger leurs vues sur la réduction des risques de catastrophe, en servant de cadre de dialogue entre les pays sur le Cadre d'action de Hyogo post-2015.

Deuxièmement, la Thaïlande tient à souligner que le financement équitable, prévisible et souple de l'action humanitaire est également un outil permettant d'assurer l'acheminement rapide de l'aide humanitaire,

avec un bon rapport coût-efficacité. Nous sommes fermement convaincus qu'il est possible d'assurer un financement suffisant de ces processus grâce à l'amélioration des partenariats et au renforcement des mécanismes financiers. Nous sommes profondément préoccupés par la diminution notable du financement de l'action humanitaire au cours des deux dernières années, dont fait état le rapport du Secrétaire général. Bien au contraire, la Thaïlande a triplé depuis 2011 le montant de son fonds d'aide d'urgence, qui atteint désormais un million de dollars, afin de répondre aux catastrophes de façon adaptée et rapide. Le mois dernier, le Gouvernement thaïlandais a versé 200 000 dollars, à l'aide de ce fonds, ainsi que d'autres dons en nature, au Gouvernement philippin dans le cadre de notre premier lot d'aide d'urgence aux personnes touchées par le typhon Haiyan. La Thaïlande réaffirme son appui au Fonds central pour les interventions d'urgence, auquel elle entend continuer de verser sa contribution annuelle de 20 000 dollars. Nous exhortons les États Membres qui le peuvent à faire davantage de contributions volontaires au titre du financement de l'action humanitaire.

Troisièmement, la Thaïlande pense, avec le Secrétaire général, que la société civile et le secteur privé peuvent jouer un rôle important dans la réponse aux crises humanitaires. On retrouve également ce point de vue au sein de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), qui encourage ses membres à mettre en oeuvre des stratégies collectives et à nouer des partenariats public-privé pour renforcer la résilience des populations face aux catastrophes et élaborer des procédures et des politiques de réduction des risques de catastrophe à l'attention, en particulier, des petites et moyennes entreprises et d'autres groupes vulnérables. En tant que membre actif de l'APEC, la Thaïlande organisera en juin 2014 un séminaire de l'Association sur le renforcement de la résilience de la chaîne d'approvisionnement au niveau régional en cas de catastrophe, dans le but de mieux sensibiliser à ces questions le secteur privé et de promouvoir les partenariats entre secteurs public et privé et l'utilisation efficace des plans de poursuite des opérations.

Enfin, la Thaïlande partage l'avis du Secrétaire général selon lequel une coordination effective et efficace entre les acteurs humanitaires et militaires dans le cadre de la préparation aux catastrophes naturelles et des interventions demeure prioritaire pour l'ONU et les États Membres. Nous nous fondons à cet égard sur notre propre expérience de l'année 2011, où la Thaïlande a connu de graves inondations. Cette année, nous avons

co-organisé avec la République de Corée l'exercice de secours en cas de catastrophe de 2013 du Forum régional de l'ASEAN, et consolidé ainsi les partenariats et les réseaux qui permettront d'améliorer la capacité des participants du Forum régional de l'ASEAN d'apporter rapidement des secours coordonnés et efficaces aux sinistrés civils et militaires.

L'aide humanitaire a toujours été chère au cœur des Thaïlandais et fait partie intégrante de notre politique étrangère. Nous observons scrupuleusement le droit international humanitaire et respectons les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. La Thaïlande conçoit l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe comme le noble travail de nobles individus au service des autres ayant désespérément besoin d'aide. Ce n'est donc pas, et ce ne devrait jamais être, une variable d'ajustement à caractère politique ou autre.

J'aimerais, pour finir, féliciter tous les hommes et femmes présents sur le terrain, au sein et en dehors du système des Nations Unies, qui travaillent avec dévouement, au péril, parfois, de leur vie, pour acheminer l'aide humanitaire dans le monde entier. La Thaïlande réaffirme sa détermination de travailler, aux côtés de la communauté internationale, au renforcement de la coordination et de l'action humanitaires afin de sauver des vies, d'apaiser les souffrances, et de défendre et protéger la dignité humaine dans les situations d'urgence et par la suite.

**M. Masood Khan** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président d'avoir organisé cette importante séance. Ma délégation apprécie grandement l'impulsion donnée par la Coordonnatrice des secours d'urgence, Valérie Amos, à l'action humanitaire internationale, ainsi que l'engagement dont elle fait preuve, comme on a pu le constater tout récemment lors du terrible passage du supertyphon Haiyan.

L'un des rapports du Secrétaire général (A/68/84) mentionne qu'en 2012, 310 catastrophes naturelles au total, d'ampleur plus ou moins grande, ont entraîné la mort de 9300 personnes et frappé 106 millions d'individus.

Le nombre de personnes déplacées a presque doublé par rapport à l'année précédente. Le coût, pour l'économie, a atteint des sommets, à 138 milliards de dollars.

Si les pertes humaines sont restées plus élevées dans les pays en développement, ce sont les pays

industrialisés qui ont le plus subi en termes de coûts. L'Asie a été de tous les continents le plus durement touché, y compris par les inondations survenues dans mon propre pays, même si, indubitablement, les catastrophes naturelles les plus tragiques – le typhon Bopha en 2012 et, plus récemment, le super-typhon Haiyan en novembre 2013 – se sont produites aux Philippines.

Le super-typhon Haiyan, l'un des cyclones tropicaux les plus puissants jamais enregistrés sur notre planète, a laissé dans son sillage des scènes de désolation, de douleur et de destruction inimaginable. Il a tué des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants et laissé près de 10 millions de personnes sans abri. Le système humanitaire des Nations Unies, en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), mérite des éloges pour l'efficacité de son action face à cette catastrophe et de l'aide humanitaire apportée aux personnes touchées. Le Pakistan s'est joint au reste de la communauté internationale pour apporter une aide financière au Gouvernement philippin. Malgré tout, la tâche est gigantesque et de longue haleine. Le travail beaucoup plus important encore de relèvement des collectivités touchées et de reconstruction des infrastructures endommagées ne fait que commencer, et les Philippines auront besoin d'une assistance à long terme de l'ONU et de la communauté internationale.

Le super-typhon Haiyan a une fois de plus mis en évidence le fait que les catastrophes naturelles constituent l'une des plus grandes menaces au bien-être et au développement de l'humanité. Il a mis en lumière le caractère urgent d'un renforcement de la coordination internationale des secours humanitaires et la nécessité de se préparer à l'avance. Pour ce faire, il convient d'améliorer la coordination et la précision de notre intervention collective et de développer la recherche scientifique pour mieux comprendre la dynamique des changements climatiques et mettre au point de nouvelles technologies permettant de réduire au minimum les effets des calamités naturelles.

Le Pakistan a subi ces dernières années des catastrophes naturelles de grande ampleur et de graves situations humanitaires. Le tremblement de terre dévastateur de 2005 et les inondations considérables de 2010 et 2011 ont eu des répercussions sur la vie de millions de personnes. Le peuple pakistanais a affronté ces problèmes avec beaucoup de courage et

de résilience, mais cette tâche herculéenne n'aurait pas pu être accomplie sans l'aide généreuse fournie tout de suite par le système des Nations Unies et la communauté internationale, qui ont su répondre efficacement à la situation.

L'expérience de première main que nous avons accumulée dans ces multiples catastrophes nous a enseigné un certain nombre de leçons précieuses : il convient, premièrement, d'établir la confiance nécessaire entre les donateurs, les acteurs humanitaires internationaux et les États touchés; deuxièmement, de fournir une aide humanitaire qui soit fonction des besoins et du consentement des pays touchés; troisièmement, de tirer profit des ressources locales pour faire des économies; quatrièmement, de renforcer les capacités nationales en matière de planification préalable; et cinquièmement, de veiller à ce que tous les acteurs humanitaires rendent compte de leur action, en particulier au niveau des résultats sur le terrain. Nous devons éviter de politiser les activités liées aux secours humanitaires, garantir la sûreté et la sécurité des acteurs humanitaires et promouvoir le renforcement du dialogue entre l'OCHA et les pays en développement, en particulier ceux qui ont connu des situations d'urgence humanitaire. Enfin, les mécanismes de communication de l'information des Nations Unies doivent toujours tenir compte des spécificités de chaque situation.

Les situations complexes d'urgence humanitaire en Syrie, au Sahel et d'autres régions du monde exigent l'attention et l'intercession constantes de la communauté internationale. Nous appelons la communauté internationale à maintenir la fourniture d'une aide humanitaire aux réfugiés palestiniens. Le Pakistan, pour sa part, accueille toujours sur son sol plus de 3 millions de réfugiés afghans enregistrés ou sans papiers. Nous espérons que le retrait des contingents des États-Unis et de l'OTAN de l'Afghanistan en 2014 n'entraînera pas sur place une diminution de la capacité d'absorption des réfugiés afghans, s'agissant de leur rapatriement et de leur réadaptation. Le Pakistan a autorisé une prorogation de séjour aux réfugiés afghans sur son sol jusqu'en 2015, mais nous ne serons pas en mesure d'absorber de nouvelles vagues de réfugiés.

Ici, à l'Organisation des Nations Unies, nous avons recentré notre attention sur les problèmes d'accès humanitaire et de protection et pris des mesures destinées à rendre le système humanitaire international plus ouvert et intégré, plus interopératif et plus efficace. Dans ce contexte, nous avons également

soutenu les efforts visant à utiliser au mieux les nouvelles technologies et à innover dans le domaine de l'action humanitaire pour faire face au nombre sans cesse croissant des demandeurs et des situations d'urgence.

Le paysage humanitaire a rapidement évolué au cours de ces dernières années en raison d'une participation accrue des acteurs concernés et de l'apparition de nouveaux outils d'évaluation élaborés par l'OCHA. Bien comprendre ces nouvelles évolutions et s'y adapter efficacement exigera de renforcer le dialogue entre les États Membres, en particulier les pays en développement, et l'OCHA, ainsi que le dialogue parallèle entre les États Membres eux-mêmes. Nous nous félicitons de ce que l'OCHA ait engagé un dialogue resserré avec tous les États Membres concernés, dans le cadre du dialogue permanent sur le partenariat humanitaire. Nous espérons que ce dialogue permettra d'aboutir à des recommandations claires et convaincantes dans l'optique du prochain Sommet mondial sur l'aide humanitaire prévu à Istanbul.

**Mme King** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie se félicite de l'adoption imminente du projet de résolution de cette année sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (A/68/L.25), qui exprime une fois de plus la détermination des États Membres de fournir une aide humanitaire efficace à ceux qui en ont le plus besoin.

Les masses de personnes touchées par les catastrophes naturelles et les conflits connaissent une augmentation exponentielle. On compte désormais trois situations d'urgence humanitaire de niveau 3 au niveau du système des Nations Unies. Nous remercions la Coordonnatrice des secours d'urgence de la détermination avec laquelle elle a veillé à ce que le système des Nations Unies fournisse une réponse adaptée aux exigences d'une urgence de niveau 3 après le passage du typhon Haiyan aux Philippines. Nous savons qu'il s'agissait d'une catastrophe d'une ampleur sans précédent, et que le chemin, pour ceux qui ont été touchés, risque d'être encore long et difficile. L'Australie restera aux côtés des Philippines, son voisin et ami, dans les jours et les mois d'épreuve qui s'annoncent, tout comme nous l'avons fait, immédiatement, dans le cadre de l'intervention humanitaire. Dans cette optique, nous comptons également sur le système des Nations Unies pour assurer la coordination

des efforts humanitaires et de développement à l'appui du Gouvernement et du peuple philippins.

En République centrafricaine, où plus de la moitié de la population a besoin d'aide humanitaire, nous nous félicitons également de ce que l'ONU ait aujourd'hui déclaré l'existence d'une situation d'urgence de niveau 3.

Le système humanitaire international, en dépit de tous ses efforts, est mis à rude épreuve. Les États Membres doivent montrer fermement la voie en aidant l'Organisation des Nations Unies à acheminer l'aide de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. L'année dernière, dans cette enceinte, l'Australie a exprimé sa grave préoccupation face à la crise syrienne. Quatre millions de personnes avaient alors besoin d'une aide humanitaire dans ce pays.

Un an plus tard, rien qu'en Syrie, 9,3 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire; 6,5 millions d'entre elles sont des personnes déplacées. Les énormes souffrances endurées par le peuple syrien sont aggravées par le refus d'accès humanitaire, en particulier dans les zones assiégées. Environ 250 000 personnes sont prises au piège dans des villes, n'ayant peu ou pas accès aux denrées alimentaires, aux médicaments et à des services essentiels. Certaines villes n'ont reçu aucune assistance vitale depuis près d'un an.

Au Conseil de sécurité, l'Australie a travaillé d'arrache-pied, conjointement avec le Luxembourg, pour lever certains obstacles à la fourniture d'une aide humanitaire dans toute la Syrie. La déclaration présidentielle sur la situation humanitaire en Syrie (S/PRST/2013/15) a constitué un progrès important. Nous travaillons avec nos collègues membres du Conseil, ainsi qu'avec plusieurs États Membres clefs et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour faire en sorte que les dispositions de cette déclaration soient appliquées. Faciliter un accès sûr et sans entrave à ceux qui en ont besoin, où qu'ils se trouvent, est une responsabilité qui incombe à tous les États Membres, et ceux qui fournissent cette aide doivent être en mesure de le faire sans mettre leur vie en danger.

L'Australie continuera d'insister sur le fait que l'accès humanitaire ne doit jamais être refusé arbitrairement et nous continuerons d'appeler à un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave partout où il est nécessaire. Nous nous félicitons vivement que le projet de résolution de cette année (A/68/L.25) reconnaisse

que la protection des populations touchées est un élément essentiel de l'action humanitaire, et reconnaisse notamment l'importance de respecter et de protéger le personnel humanitaire et médical.

La violence sexuelle et sexiste est un des aspects les plus terribles des situations d'urgence et des crises prolongées. Notre ministre des affaires étrangères est un ardent défenseur de l'initiative relative à la prévention des violences sexuelles, et nous félicitons le Royaume-Uni d'avoir mis en avant cette question importante. Dans le cadre de notre programme d'aide et de nos efforts diplomatiques, nous mettons l'accent sur les initiatives visant à mettre fin à la culture de l'impunité et à venir en aide aux survivants.

Le fait que ce projet de résolution reconnaisse la nécessité de la prise en compte des personnes handicapées dans la préparation aux catastrophes et les interventions est également important. Un milliard de personnes, soit 15 % de la population mondiale, présente une forme de handicap. Leur vulnérabilité devient encore plus grande dans les situations d'urgence et il est alors impératif de préserver leur dignité et leur sécurité et de s'assurer qu'elles sont à l'abri de la violence, de l'exploitation et de la discrimination. Le système doit faire plus pour les plus vulnérables.

L'Australie salue les efforts déployés par l'ONU, sous la direction de la Coordonnatrice des secours d'urgence, pour améliorer la direction, la coordination et la responsabilité du système d'intervention humanitaire. Ces efforts demeureront essentiels à la fourniture efficace de l'aide humanitaire.

Le typhon Haiyan a mis en évidence l'importance d'une réduction efficace des risques de catastrophe. La réduction des risques de catastrophe est indispensable à la viabilité économique. Nous plaçons en faveur d'un processus ouvert en vue d'établir un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. Nous espérons que ce cadre sera axé sur la personne, tenu de rendre des comptes et efficace pour renforcer la résilience aux risques. Pour la région Asie-Pacifique, la région la plus exposée aux catastrophes dans le monde, cela sera essentiel.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance que l'Australie attache au Sommet mondial sur l'aide humanitaire de 2016, qui doit être résolument axé sur l'amélioration des partenariats avec les nouveaux donateurs, la société civile, le secteur privé, la communauté scientifique et l'armée. Ce Sommet, qui se



tiendra à Istanbul, donnera l'occasion de passer en revue l'état du système humanitaire mondial et de convenir de la voie à suivre pour veiller à ce que ce système soit en mesure de relever les défis que poseront de futures crises.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la présente séance.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations prononcées dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M<sup>me</sup> Alsaleh** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur, de me donner la parole pour exercer mon droit de réponse suite à la déclaration du représentant de la Puissance occupante, Israël.

Le représentant d'Israël ne doit pas oublier qu'il représente une puissance occupante, qui occupe le territoire d'un autre peuple et a commis les pires formes de terrorisme, de persécution et de répression contre ce peuple, au point que l'ONU adopte chaque année des dizaines de résolutions condamnant cette occupation et ces pratiques. Par conséquent, les représentants d'Israël devraient se renseigner un peu sur l'ampleur des crimes et des actes de terrorisme que leur pays pratique depuis tant d'années contre les Palestiniens, les Syriens et les Libanais avant de parler de la situation humanitaire dans tel ou tel pays.

Ce que le représentant de la Puissance occupante a indiqué au sujet de l'aide fournie par Israël au peuple syrien n'est que mensonges et allégations sans aucune once de vérité, si ce n'est ses propos relatifs à la fourniture d'une aide médicale et non médicale aux membres des groupes terroristes qui s'en prennent à la Syrie depuis la zone de séparation dans le Golan syrien occupé. Pire encore, Israël, après leur avoir offert un traitement, entre autres choses, ramène les terroristes sur le territoire syrien via la ligne de séparation des forces dans le Golan, ce qui menace la sécurité et la sûreté des forces internationales opérant dans le Golan et constitue une violation de l'Accord sur le dégageant des forces israéliennes et syriennes, ces terroristes commettant de nouveau des crimes, tuant et massacrant des Syriens sur le territoire syrien.

La décence voudrait que le représentant israélien et Israël s'emploient à mettre un terme à toutes leurs exactions et au terrorisme auquel ce pays se livre dans les territoires arabes occupés, avant de manifester de l'effroi et de l'inquiétude face à ce qui se passe dans le monde.

**M. Nitzan** (Israël) (*parle en anglais*) : La représentante syrienne a aujourd'hui incriminé une longue liste d'États et d'acteurs que son pays considère comme responsables de la crise humanitaire en Syrie. Il est temps que la délégation syrienne entende et regarde en face un certain nombre de vérités fondamentales.

Les représentants syriens n'ont pas besoin d'avoir les talents de détective de Sherlock Holmes pour trouver des indices montrant que leur gouvernement est directement responsable de la mort de plus de 120 000 de leurs concitoyens. C'est leur gouvernement qui a employé des armes chimiques contre son propre peuple. C'est le gouvernement qu'ils représentent si fièrement ici qui mène une politique de famine visant à briser le moral de quiconque – homme, femme ou enfant – voudrait s'opposer à la tyrannie du régime d'Al-Assad. C'est ce même Gouvernement qui ordonne systématiquement de tuer, torturer et violer les civils de son pays. C'est leur gouvernement encore qui mène une politique consistant à priver des centaines de milliers de ses citoyens d'aide médicale et d'aide humanitaire. Nul besoin d'aller chercher plus loin que les dirigeants que la délégation syrienne représente ici pour trouver les responsables de la situation affligeante qui règne en Syrie.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

La représentante de la Syrie a demandé à prendre une nouvelle fois la parole pour exercer son droit de réponse. Je lui rappelle que sa deuxième intervention ne doit pas dépasser cinq minutes.

**M<sup>me</sup> Alsaleh** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vous remercie de me donner à nouveau la parole, Monsieur. Je n'ai d'autre choix que de répondre aux mensonges et aux inventions du représentant d'Israël. En réalité, le représentant de la Puissance occupante israélienne verse des larmes de crocodile sur le sort du peuple syrien et feint de se préoccuper de la crise douloureuse que nous traversons.

Je tiens à rappeler brièvement au représentant d'Israël que nous, peuple syrien, avons des territoires sous occupation – le Golan syrien occupé. Ce territoire et ses habitants syriens vivent sous le joug de l'occupation israélienne depuis 1967. Ces Syriens au sort desquels le

représentant israélien prétend s'intéresser vivant sous le joug de l'occupation israélienne depuis plus de 40 ans.

Mon pays se réserve le droit de libérer le Golan et de le réintégrer à sa nation en utilisant tous les moyens à sa disposition tant qu'Israël continuera de rejeter la paix et tous les efforts qui s'imposent pour la réaliser. Nous encourageons le représentant d'Israël à informer la Puissance occupante qu'il représente que la communauté internationale est fermement déterminée à mettre en œuvre les résolutions de l'ONU afin de mettre un terme aux tensions dans la région, au conflit et de rendre les territoires occupés à leurs véritables propriétaires.

### **Organisation des travaux**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'appelle l'attention des membres sur la date de

suspension des travaux de la présente session de l'Assemblée générale. Les membres se souviendront qu'à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 20 septembre, l'Assemblée générale avait décidé de suspendre les travaux de sa soixante-huitième session le mardi 17 décembre. Cependant, compte tenu du travail qu'il reste à accomplir durant cette partie de session, je propose que l'Assemblée repousse la date de suspension de ses travaux au vendredi 20 décembre 2013.

En l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée décide de repousser la date de suspension de ses travaux au vendredi 20 décembre 2013?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 18 h 5.*